

DEVANTURES MÉTALLIQUES

GUIDE POUR LA PRÉSERVATION PATRIMONIALE ET L'ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE

DÉCEMBRE 2024



OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES
SERVICE DES MONUMENTS ET DES SITES

OFFICE CANTONAL DE L'ÉNERGIE

PRÉAMBULE

Ce guide est un document vivant, qui se nourrit d'expériences issues du terrain et de choix récents. Il est par conséquent amené à évoluer, être revisité, mis à jour et enrichi.

Edition: décembre 2024



Devantures métalliques avec volets latéraux (fermés sur la devanture de gauche - vue partielle), rue de l'Hôtel-de-Ville 11.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p. 4-5
LA DEVANTURE MÉTALLIQUE, UN ART INDUSTRIEL	p. 6-7
CADRE LÉGAL	p. 8
ARTICLE DE LOI	p. 9
PROTOCOLE	p. 10
SCHÉMA DE SYNTHÈSE	p. 11
DEVANTURES : VARIÉTÉ DES TYPES	p. 12
NOMENCLATURE : TYPE 1	p. 13
NOMENCLATURE : TYPE 2	p. 14
NOMENCLATURE : TYPE 3	p. 15
DEVANTURES : SPÉCIFICITÉS	p. 16-17
PRINCIPES D'ASSAINISSEMENT	p. 18
RESTITUTION	p. 19
FICHES TECHNIQUES	p. 20-21
EXISTANT / RESTAURATION	
DEV.A	p. 22-25
ADAPTATION	
DEV. B1	p. 26-29
DEV. B2	p. 30-33
DEV. B3	p. 34-37
DEV. B4	p. 38-41
REMPLACEMENT	
DEV. C1	p. 42-45
DEV. C2	p. 46-49
EXEMPLE MIXTE	
DEV.B3 + DEV.C2	p. 50-53
ANNEXE I	p. 55-57
ANNEXE II	p. 58-59
PARTENARIAT	p. 60
DOCUMENTATION	p. 60
LOI ET RÈGLEMENTS	p. 61
CRÉDITS	p. 61



Devanture métallique ancienne, Quai de l'Île, 2024.

INTRODUCTION

L'élaboration de ce guide pour la rénovation des devantures métalliques anciennes résulte du travail conjoint de deux politiques publiques ; l'office du patrimoine et des sites (OPS) et l'office cantonal de l'énergie (OCEN). Le but visé est d'entreprendre des mesures d'assainissement des devantures métalliques compatibles avec la préservation du patrimoine bâti genevois.

Les devantures métalliques participent au caractère et à la cohérence architecturale des rues commerçantes et, par extension, à l'ensemble de l'espace public genevois. Ce paysage urbain est digne d'être préservé lors de travaux de transformation et de rénovation. Dans le cadre de la procédure facilitée liée à la nouvelle approche énergétique, la responsabilité de la conservation du patrimoine bâti des devantures métalliques incombe en premier lieu aux propriétaires, à leurs représentants, ainsi qu'aux professionnels du bâtiment, architectes, régies, entreprises et artisans. Ce document leur est principalement destiné afin d'assurer la sauvegarde et l'entretien de ces témoins de l'histoire, en coordination avec le service des monuments et des sites (SMS).

L'intervention sur une devanture métallique ne saurait en aucun cas se réduire à l'absence d'amélioration sous prétexte d'une valeur patrimoniale avérée. A contrario, l'amélioration énergétique d'une devanture métallique présentant un intérêt patrimonial ne devrait pas aboutir au remplacement systématique uniquement pour optimiser la performance thermique.

Les concepteurs et les exécutants mandatés par les propriétaires savent saisir les caractéristiques significatives de l'objet et prendre en compte ses spécificités lors de la planification et l'exécution, dans le respect du traitement de la substance historique, afin de la maintenir dans le meilleur état de conservation possible. C'est pourquoi les associations professionnelles genevoises ont été consultées afin de vérifier la faisabilité des fiches techniques, en tant qu'acteurs opérationnels et du fait que les solutions retenues sont inspirées de cas concrets conçus par des artisans locaux. Certaines réalisations sont en place depuis plus d'une décennie, ce qui permet également d'apprécier la longévité des solutions.

Ce guide constitue ainsi un outil d'aide à la décision visant à :

> Proposer un protocole et des principes utiles lors de la phase préliminaire d'intervention sur une devanture métallique ;

> Proposer des types d'intervention à travers les fiches techniques.



Devantures métalliques avec arc plein-cintre à la rue de la Corraterie, premier quart du XX^e siècle.



Devantures métalliques avec arc plein-cintre à la rue de la Corraterie, 2023.



Dessin de la façade rue Louis-Duchosal, "Maison de M. Pochon", Emile Reverdin architecte, 1880 (en haut).
 Vue actuelle d'une devanture métallique au rez-de-chaussée, conforme au projet d'origine (en bas).

LA DEVANTURE MÉTALLIQUE, UN ART INDUSTRIEL

À Genève comme dans d'autres villes, la devanture métallique naît avec l'arrivée du chemin de fer au milieu du XIX^e siècle. Alors que sous la Restauration (1814-1846), les boutiques de la Vieille-Ville et de Saint-Gervais sont pour la plupart dotées de nouvelles devantures en bois, l'ouverture de la ville et son extension inaugurent un changement radical en la matière. Ainsi, dès 1850, toutes les vitrines des immeubles construits dans les nouveaux quartiers formant la « ceinture Fazyste » sont en métal. S'imposant comme un signe de modernité, le fer se répand également dans le noyau historique, où il remplace certaines devantures en bois pourtant récentes (à la Corraterie 10-26 par exemple). Il se diffuse également dans les faubourgs, même si dans ce contexte périphérique le bois lui est parfois préféré, et ceci pour des raisons économiques (rue Sismondi 1-11).

Cette déferlante touche les secteurs où le commerce se développe. Ainsi, les 252 immeubles de la ceinture Fazyste dotés d'un rez-de-chaussée commercial sont situés prioritairement à Rive, autour de la rue du Mont-Blanc, le long des grandes voies comme les boulevards James-Fazy et Georges-Favon. Au fur et à mesure du développement des quartiers suburbains des Pâquis, de la Servette, de Plainpalais, etc., la diffusion se fait à partir de ces pôles – ou de ces axes – marchands.

Les devantures en question suivent un modèle qui connaît peu de variations. Sur une allège en pierre de Saint-Triphon, la surface vitrée est subdivisée par une fine structure métallique, séparant la vitrine proprement dite de l'imposte, elle aussi partitionnée. Une nouveauté apparaît dans les années 1870 : les volets en tôle et à charnières. Par ailleurs, la fabrication de pans de verre toujours plus grands entraîne des changements dans le nombre de croisillons métalliques, allant jusqu'à leur disparition. L'entrepreneur en serrurerie Henri Schmiedt, connu pour avoir été le premier à établir des devantures métalliques à Genève, déploie une activité importante dans ce domaine. Il est concurrencé par d'autres professionnels, comme par exemple Eugène Wanner qui, dès 1862, se lance dans cette branche prometteuse.

Au tournant du XX^e siècle, la devanture en bois resurgit dans quelques immeubles des quartiers des Eaux-Vives, de Plainpalais, de la Servette. Ce phénomène, lié au développement d'une architecture qui valorise les matériaux traditionnels (tuiles, bois, pierre apparente), redonne au menuisier une place (toute ténue et épisodique), là où le serrurier règne depuis le milieu du XIX^e siècle.

David Ripoll
Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire

CADRE LÉGAL

A Genève, pour les devantures, la protection du patrimoine bâti est principalement assurée au moyen de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS - L 4 05) et de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI - L 5 05). Les prescriptions énergétiques en matière de construction des bâtiments sont encadrées par la Loi sur l'énergie (LEn L 2 30) et, pour les embrasures, l'article 56A du règlement d'application de la LCI (RCI L 5 05.01). Les embrasures des constructions existantes doivent être mises en conformité. Pour les bâtiments protégés, afin de respecter leur architecture, des prescriptions spécifiques sont énoncées.

Le projet de mise en conformité thermique des embrasures n'est pas soumis au dépôt d'une demande d'autorisation de construire auprès de l'OAC mais au respect de la norme SIA 380/1 pour l'isolation thermique. A l'exception des bâtiments classés pour lesquels tous les travaux, y compris l'entretien, doivent faire l'objet d'une demande définitive d'autorisation de construire (DD). Demeurent réservées les incidences découlant d'autres obligations qui peuvent s'ajouter à cette mise en conformité thermique, par exemple l'obligation à la mise aux normes feu, sécurité, accessibilité universelle ou bruit, et qui peuvent nécessiter le dépôt d'une demande d'autorisation de construire. Les modifications liées à l'utilisation telles que sûreté, climatisation, protections solaires ou ouvertures complémentaires devront faire l'objet de demandes spécifiques.

Les possibilités d'intervention sur des bâtiments protégés dépendent de la nature du bâtiment ainsi que de sa mesure de protection. Afin de simplifier la tâche des requérants, deux catégories ont été déterminées.

1. Bâtiments à haute valeur patrimoniale :

- > Bâtiments classés (art. 10 à 23 LPMNS) ;
- > Bâtiments inscrits à l'inventaire (art. 7 à 9 LPMNS) ;
- > Zone protégée Vieille Ville et secteur sud (art. 83 À 88 LCI) ;
- > Ensembles XIX^e et début XX^e (art. 89 À 93 LCI) ;
- > Bâtiments prévus maintenus dans un plan de site (art. 38 À 41 LPMNS) ;
- > Bâtiments exceptionnels (anciennement valeur 1 et 2) au recensement architectural du canton (A15 PDCANT).

Pour ces bâtiments, des solutions d'adaptation permettant le maintien de la substance d'origine doivent être privilégiées afin de sauvegarder les qualités architecturales et les éléments caractéristiques.

2. Bâtiments situés dans un périmètre protégé :

- > Bâtiments situés dans un plan de site (art. 38 LPMNS) hormis les bâtiments de la précédente catégorie ;
- > Bâtiments compris dans une zone village protégée (zone hameau, zone 4A protégée de développement, zone 4B protégée, zone 4B protégée de développement) hormis les bâtiments de la précédente catégorie ;
- > Bâtiments compris dans le périmètre d'une loi de protection des rives du lac et des cours d'eau, hormis les bâtiments de la précédente catégorie.

Pour ces bâtiments, le remplacement des devantures métalliques peut être envisagé, en accord avec les caractéristiques des bâtiments et des espaces concernés. Il est nécessaire de préserver l'image du site construit et les qualités de situation.

ARTICLE DE LOI

ART. 56A - [L 5.05.01 RCi](#)

Constructions neuves

1 - Les embrasures en façade (vitres, cadres de fenêtrages, caissons de stores, etc.) de constructions neuves doivent être conçues de manière à respecter les prescriptions énergétiques en matière de construction des bâtiments au sens de la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986, soit les normes SIA 180 et 380/1 de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et à offrir un indice d'affaiblissement acoustique correspondant aux exigences de la norme SIA 181.

Constructions existantes

2 - Les embrasures en façade (vitres, cadres de fenêtrages, caissons de stores, etc.) donnant sur des locaux chauffés des constructions existantes doivent être mises en conformité lorsque leur coefficient de transmission thermique U est égal ou dépasse 3,0 W/(m² K), afin de respecter :

- a) les prescriptions énergétiques en matière de rénovation des bâtiments au sens de la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986, soit les normes SIA 180 et 380/1; et
- b) un indice d'affaiblissement acoustique correspondant aux exigences de la norme SIA 181.

Ces travaux de mise en conformité, s'agissant de l'isolation thermique, doivent avoir été exécutés au 31 janvier 2016 au plus tard*.

Étanchéité

3 - Le degré d'étanchéité des embrasures en façade des constructions neuves et existantes est déterminé selon les exigences de la norme SIA 180.

Bâtiments protégés

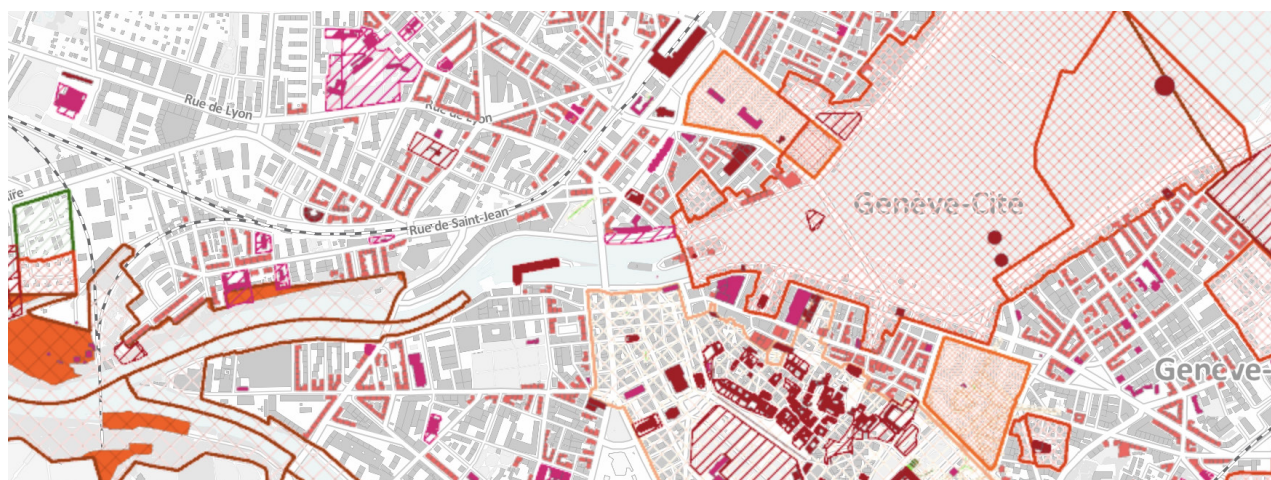
4 - Pour les bâtiments existants des zones protégées au sens du chapitre IX du titre II de la loi, ceux qui font l'objet d'un classement ou qui figurent à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, au sens de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, et ceux compris à l'intérieur d'un plan de site au sens de cette même loi, les travaux de mise en conformité au sens de l'alinéa 2 doivent être réalisés dans les matériaux d'origine. Les dimensions des profils ainsi que la partition des vitres (petits bois structurels) doivent respecter l'architecture du bâtiment. L'office chargé de la protection du patrimoine fournit sur demande des conseils.

Déroptions

5 - Des déroptions aux prescriptions fixées à l'alinéa 2 peuvent être accordées pour les bâtiments à propos desquels ces exigences sont disproportionnées et pour ceux qui font l'objet d'un classement ou qui sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, au sens de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, ou pour ceux qui sont visés aux articles 83 à 88 de la loi.

6 - Les déroptions sont accordées sur demande écrite par l'office chargé de l'énergie, par voie de décision administrative, dans un délai de 3 mois, sur préavis des services concernés.

** délai prolongé au 31 décembre 2025 pour les vitrines, sauf au changement de locataire.*



Pour connaître la mesure de protection d'un bâtiment, se référer au site internet suivant : https://map.sitg.ch/app/?mapresources=PATRIMOINE_PLANS%2CPATRIMOINE_HISTORIQUE%2CPATRIMOINE&hidden=PATRIMOINE_PLANS%2CPATRIMOINE_HISTORIQUE. Source: SITG.

PROTOCOLE

DOSSIER À ÉTABLIR

Sur la base d'un dossier complet fourni par le requérant ou le propriétaire, le SMS peut valider les interventions proposées. L'OCEN a autorité pour accepter la dérogation voir l'exemption, sur préavis du SMS pour motif patrimonial et faire connaître sa décision au propriétaire. Il conviendra de fournir ~~au SMS~~ un dossier, ~~papier ou courriel~~, qui devra impérativement contenir les documents suivants :

ANNEXE I

Pour chaque devanture, le requérant présente le choix d'intervention sur le principe des fiches techniques présentées dans ce guide. L'ensemble des documents nécessaires à une décision rapide sont décrits dans l'ANNEXE I.

A la réception de ce dossier, le SMS pourra apporter des conseils spécifiques et formuler un préavis. Dans le cas où la devanture métallique possède une valeur patrimoniale et que le requérant choisit une variante de remplacement pour son intervention, le SMS pourra demander une analyse plus approfondie selon l'ANNEXE II afin d'en évaluer précisément la vétusté.

ANNEXE II

Le requérant présente une analyse plus approfondie en suivant les étapes de l'ANNEXE II dont le diagnostic détaillé de la ou des devanture(s) métallique(s) concernée(s). A la réception de ce dossier, le SMS pourra apporter des conseils spécifiques et formuler un préavis.

DÉLAIS ET COMPÉTENCES

L'OCEN a seul compétence pour accorder un délai supplémentaire et une dérogation pour la mise en conformité des devantures métalliques ~~et valider la mesure d'assainissement proposée, sur la base du préavis du SMS.~~

SCHÉMA DE SYNTHÈSE

Art. 56A - RCI

Les devantures métalliques dont les vitrines présentent un coefficient de transmission thermique U égal ou supérieur à 3,0 W/(m² K) doivent être assainies au niveau énergétique par le(s) propriétaire(s) du bâtiment concerné.



GUIDE : DEVANTURES MÉTALLIQUES

Selon les mesures de protection du bâtiment concerné : propriétaires, mandataires et professionnels de la construction peuvent étudier les possibilités d'intervention sur les devantures métalliques à l'aide du présent guide et proposer un type d'intervention. Pour les bâtiments classés, une autorisation de construire (DD) doit nécessairement être déposée auprès de l'OAC.

> Document à fournir au SMS : **ANNEXE I**



EXAMEN DE LA PROPOSITION

La proposition (type d'intervention) est étudiée par le SMS à travers l'**ANNEXE I**.



APPROBATION DE LA PROPOSITION

Le SMS accepte la proposition d'intervention sur les devantures métalliques.

~~Le préavis du projet est positif et le SMS transmet le dossier complet à l'OCEN.~~



DEMANDE DE COMPLÉMENT

La proposition doit être modifiée. Des échanges avec le requérant peuvent être demandés.

Document à fournir, selon demande du SMS :

- > Complément d'information, ou ;
- > ANNEXE I (modifiée) , ou ;
- > ANNEXE II.

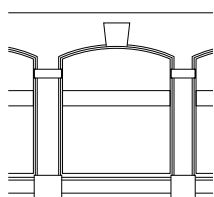


~~VALIDATION DE LA PROPOSITION PAR L'OCEN~~

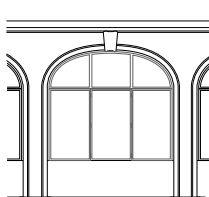
~~L'OCEN rend une décision, avec un délai d'assainissement.~~

DEVANTURES : VARIÉTÉ DES TYPES

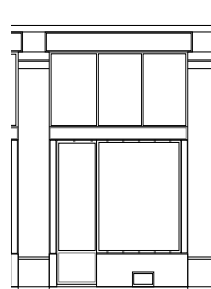
La devanture métallique est un élément architectural très complexe qui se décline dans une grande variété de types. On peut observer de nombreuses variations sur le territoire genevois quant au nombre et au type de partitions, dues à la dimension de la vitrine, à l'évolution de la fabrication du verre, à l'ajout de décors spécifiques, aux rapports entretenus avec les étages supérieurs, etc. Les solutions d'interventions sur les devantures métalliques sont donc spécifiques en fonction des cas.



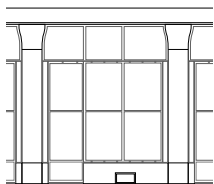
RUE DE CAROUGE



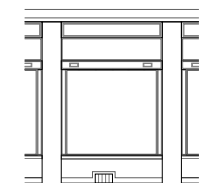
RUE DE LA CORRATERIE



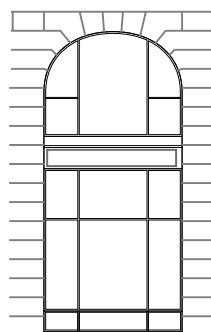
RUE DE L'ARQUEBUSE



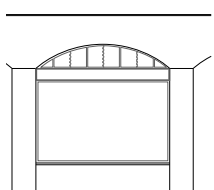
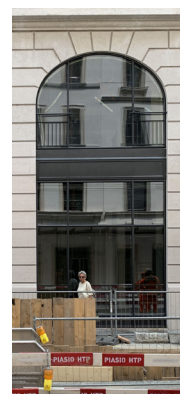
RUE DES JARDINS



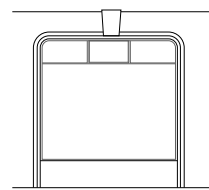
RUE DE CAROUGE



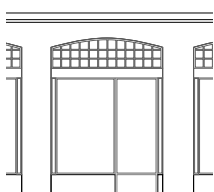
RUE DU RHÔNE



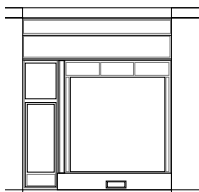
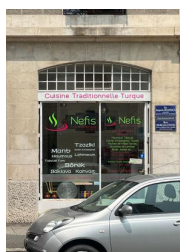
RUE DU CENDRIER



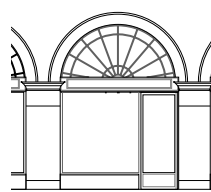
RUE LESCHOT



AV. DU MAIL



RUE DES BAINS



RUE DE LA CORRATERIE



NOMENCLATURE : TYPE 1



COMPOSITION

Façade

1. Linteau / corniche
2. Pilastre / montant
3. Embrasure de la façade

Vitrine

4. Traverse basse sur maçonnerie
5. Peigne de verrouillage
6. Montants et traverses intermédiaires
7. Traverse supérieure / bandeau

Protection

8. Volets latéraux
9. Volets roulants (éventuels)

Soubassement

10. Soubassement en pierre
11. Grille d'aération dans le soubassement

Porte

12. Porte partie vitrée
13. Paumelles
14. Poignée
15. Serrure
16. Soubassement porte
17. Seuil en pierre compensateur de pente

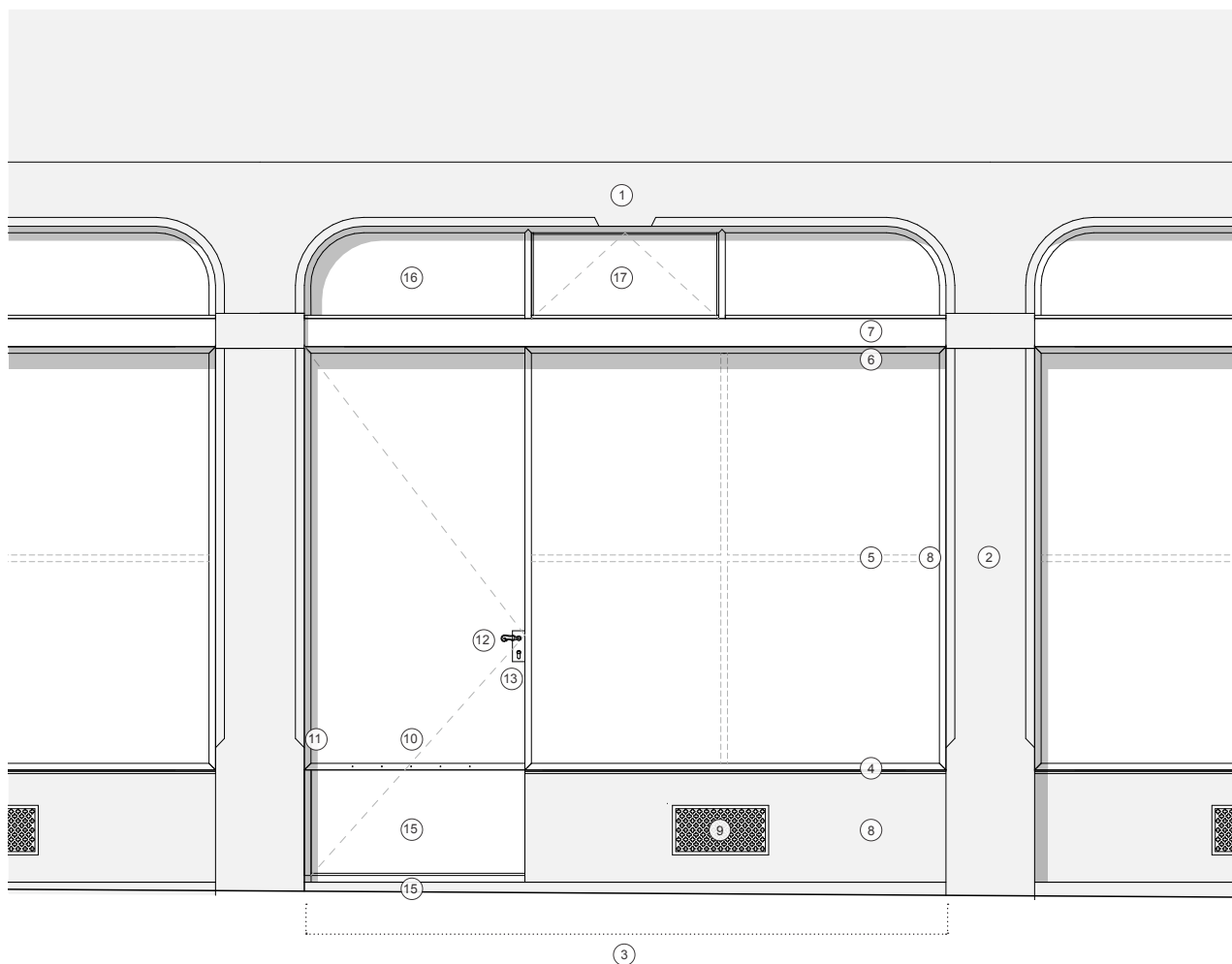
Imposte

18. Partie fixe
19. Ouvrants



Devantures métalliques type 1 - Rue de Carouge. 2023.

NOMENCLATURE : TYPE 2



COMPOSITION



Façade

1. Lintelle / corniche
2. Pilastre / montant
3. Embrasure de la façade

Vitrine

4. Traverse basse sur maçonnerie
5. Montants et traverses intermédiaires
6. Traverse supérieure
7. Bandeau intermédiaire

Soubassement

8. Soubassement en pierre
9. Grille d'aération dans le soubassement

Porte

10. Porte partie vitrée
11. Paumelles
12. Poignée
13. Serrure
14. Soubassement porte
15. Seuil en pierre compensateur de pente

Imposte

16. Partie fixe
17. Ouvrants



Devantures métalliques type 2 - Boulevard du Pont-d'Arve. 2023.

NOMENCLATURE : TYPE 3



COMPOSITION

Façade

- 1. Arc intrados / extrados
- 2. Pilastre / montant
- 3. Embrasure de la façade

Vitrine

- 4. Traverse basse sur maçonnerie
- 5. Traverse supérieure / bandeau
- 6. Bandeau intermédiaire

Soubassement

- 7. Soubassement en pierre
- 8. Grille d'aération dans le soubassement

Porte

- 9. Porte partie vitrée
- 10. Paumelles
- 11. Poignée
- 12. Serrure
- 13. Soubassement porte
- 14. Seuil en pierre compensateur de pente

Imposte

- 15. Arc plein cintre, vitré ou non (fixe)



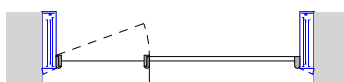
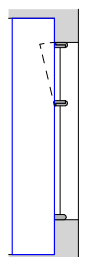
Devantures métalliques type 3 - Rue de la Corraterie. 2023.

DEVANTURES : SPÉCIFICITÉS

Les devantures métalliques ont également une diversité d'éléments de détails hors du commun. Ces éléments constituent une caractéristique importante de la diversité culturelle et artisanale de l'architecture genevoise qu'il faut chercher à préserver pour en maintenir l'identité.

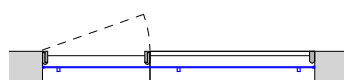
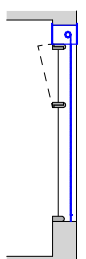
VOLETS LATÉRAUX

Élément architectural très présent et caractéristique des devantures métalliques genevoises.



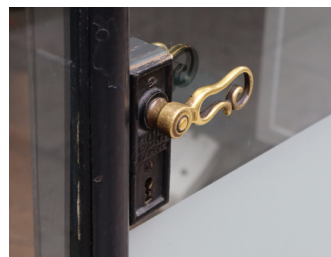
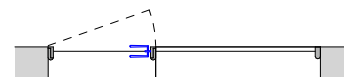
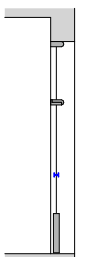
VOLET ROULANT

Selon les cas, un volet roulant intégré à la devanture remplace les volets latéraux.



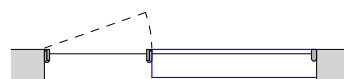
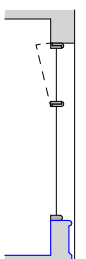
POIGNÉES ET SERRURES

Éléments architecturaux caractéristiques des devantures métalliques genevoises.



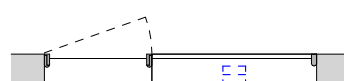
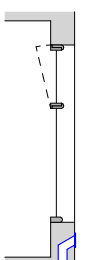
SOUBASSEMENT

Élément caractéristique des devantures, le soubassement peut être en pierre de Saint-Triphon, en marbre ou en roche calcaire. Il est parfois mouluré, bouchardé ou poli.



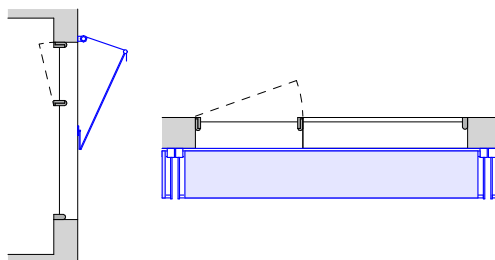
GRILLES

Élément caractéristique, la grille prend la fonction de soupirail dans la majorité des cas.



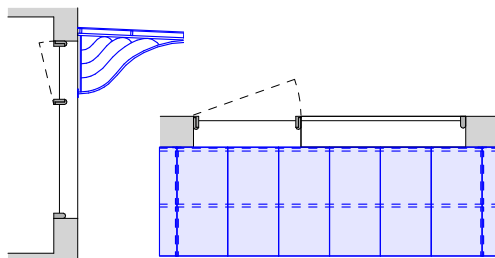
STORE À PROJECTION

Élément rare qui a très souvent disparu pour être remplacé par des stores en toile à bras articulés.



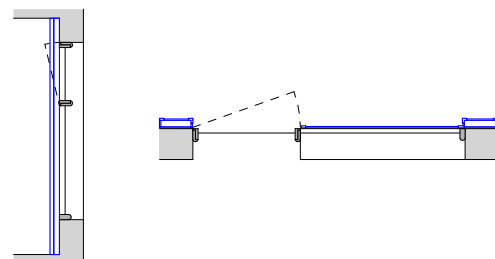
MARQUISE

Élément d'intérêt particulier ornant la façade des devantures.



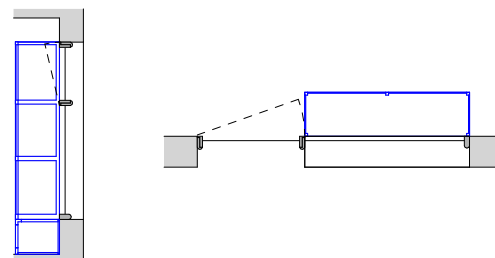
BOISERIES

La présence de boiseries intérieures et/ou extérieures est caractéristique du décor des devantures.



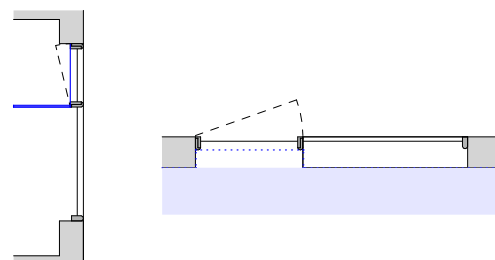
VITRINE INTÉRIURE

La présence d'un tel élément d'exposition pour les commerces est une caractéristique à prendre en compte dans l'intervention sur la devanture.



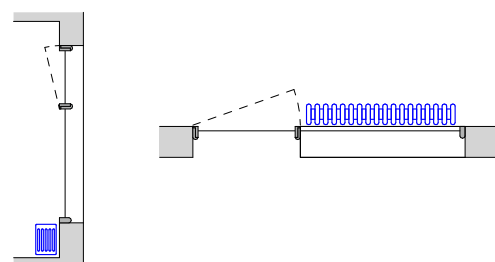
FAUX PLAFOND

La présence de faux plafond à l'intérieur s'observe souvent, elle est à prendre en compte dans l'intervention sur la devanture.



RADIATEURS

La présence de radiateurs et du réseau d'alimentation peut complexifier l'intervention sur la devanture. Selon le cas, le déplacement du radiateur peut être envisagé.



AUTRES ÉLÉMENTS

Ferronneries, plots de verre, décors , type de profil particulier, etc.

PRINCIPES D'ASSAINISSEMENT

Les fiches techniques, aux pages suivantes, présentent les principes d'assainissement d'une devanture métallique. Pour faciliter la compréhension, le « type 1 » (p.11) a été choisi pour la base des dessins techniques, en tant que devanture métallique représentative du tissu genevois : porte vitrée, poignée à l'ancienne, soubassement en pierre avec grille d'aération métallique, partition tripartite de l'imposte vitrée avec ouverture centrale basculante, volets latéraux dont les loges sont situées à l'intérieur.

Chacune des fiches techniques présente une variante d'intervention sur une devanture métallique. Ces variantes déterminent un principe qui peut - et doit - être adapté selon les cas spécifiques. De plus, il est possible de combiner les éléments des différentes variantes afin d'obtenir un résultat en adéquation avec les caractéristiques spécifiques de la devanture métallique. Lorsque cela est possible - selon l'état de la devanture métallique - il est nécessaire d'effectuer une restauration basée sur l'origine. Il s'agit de restaurer la substance matérielle et les éléments spécifiques de la devanture à l'aide d'exemples réalisés à Genève ou encore grâce aux archives existantes (exemples de restitution p.19).

Dans le but de pouvoir rapidement évaluer les différentes variantes de restauration, d'adaptation ou de remplacement des devantures métalliques, quatre critères sont présentés dans les fiches : l'impact financier, la préservation du patrimoine, les performances énergétiques ainsi que l'empreinte carbone.

Les valeurs thermiques indiquées, en W/m^2K , concernent d'une part les vitrages et d'autre part la devanture complète. Les étalonnages financiers ont tenu compte de réparations éventuelles et des précautions nécessaires pour la gestion des substances dangereuses. Le facteur de préservation du patrimoine est principalement basé sur la conservation de la substance d'origine.

Pour toutes questions concernant la ventilation des locaux, l'exposition aux bruits et la sécurité des personnes, il est nécessaire de se référer aux normes SIA en vigueur (SIA 180,181, 331, 358, 382/1, etc.).

Afin de déterminer le choix d'intervention, il est nécessaire de procéder aux relevés et analyses selon l'**ANNEXE I**, voire l'**ANNEXE II**, ainsi que de prendre connaissance des avantages et inconvénients détaillés dans les fiches ci-après. Il est également important de considérer les points suivants :

- Orientation de la vitrine ;
- Dégradation de la traverse basse du cadre de la vitrine ;
- Etat de la fermeture / étanchéité de la porte ;
- Fonctionnalité des volets et / ou stores anciens ;
- Modification ou remplacement des grilles de ventilation dans les soubassements ;
- Existence de points de fixation d'anciens stores à projection ;
- Mesure de sécurité des vitrages (SIGAB) ;
- Présence de faux-plafond intérieur.

Ces fiches ne constituent pas des règles de menuiserie métallique. Elles fixent des principes d'intervention et ne tiennent pas compte des spécificités de cas concrets. L'État de Genève ne peut être tenu pour responsable des malfaçons ou de tout autre défaut résultant de l'assainissement thermique des devantures métalliques. La responsabilité incombe au propriétaire et aux entreprises mandatées par ce dernier.

RESTITUTION

Dans les cas où les devantures d'origine ont disparu dans le temps et que les arcades ne présentent plus ni la substance matérielle d'origine, ni une typologie en adéquation avec les caractéristiques du bâtiment, une restitution peut être requise pour redonner une cohérence à l'édifice ou à l'ensemble protégé dans lequel il s'inscrit. Ce travail se base sur une analyse détaillée du contexte architectural et urbain ainsi que sur une recherche dans les archives.

Méthodologie d'intervention pour une restitution:

- > Travail de recherche d'archives (Archives d'Etat, archives communales, archives HEPIA, archives office des autorisations de construire, Centre d'Iconographie genevoise, etc.).
- > Sondages, diagnostics, stratigraphies.
- > Analyse des informations et du matériel à disposition, projet de restitution totale ou partielle.



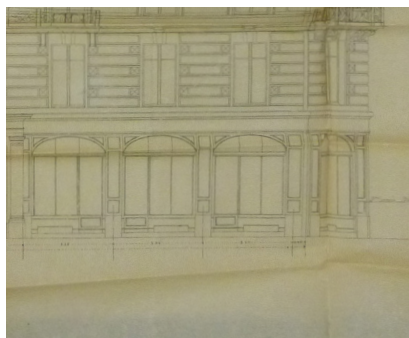
Origine
Passage des Lions, image d'archive, début XX^e



Avant restitution
Passage des Lions (rue du Rhône 4), 2011



Après restitution
Passage des Lions (rue du Rhône 4), 2024



Origine
Bvd Georges-Favon, plans d'archive, 1893



Avant restitution
Bvd Georges-Favon, 2022



Après restitution
Bvd Georges-Favon, 2024



Origine
Rue de la Fontaine 5, image d'archive, 1925



Avant restitution
Rue de la Fontaine 5, 2020



Après restitution
Rue de la Fontaine 5, 2021



Devantures métalliques anciennes, Plainpalais, 2023.

FICHES TECHNIQUES

	PRINCIPES D'INTERVENTION	VALEURS U DEVANTURES ÉMISSIONS GRISES	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE	SCHÉMAS DE SYNTHÈSE
EXISTANT	DEV. A1 Conservation / Restauration	4.7 [W/m²K] 43 [kg-CO ₂ -equ]					
	DEV. B1 Pose d'un vitrage isolant sous vide.	4.2 [W/m²K] 94 [kg-CO ₂ -equ]					
ADAPTATION	DEV. B2 Pose double vitrage isolant par l'extérieur.	2.5 [W/m²K] 407 [kg-CO ₂ -equ]					
	DEV. B3 Pose double vitrage isolant par l'intérieur.	2.4 [W/m²K] 432 [kg-CO ₂ -equ]					
	DEV. B4 Adjonction intérieure d'une vitrine avec double vitrage isolant.	1.9 [W/m²K] 1'224 [kg-CO ₂ -equ]					
	DEV. C1 Remplacement à l'ancienne avec double vitrage isolant. Profils sur mesure.	1.2 [W/m²K] 1'949 [kg-CO ₂ -equ]					
REPLACEMENT	DEV. C2 Remplacement à l'ancienne avec double vitrage isolant. Profils standards.	1.1 [W/m²K] 1'949 [kg-CO ₂ -equ]					
EXEMPLE MIXTE	DEV. D1 (B3+C2) Adjonction intérieure d'une vitrine avec double vitrage isolant et remplacement de la porte.	1.3 [W/m²K] 1'157 [kg-CO ₂ -equ]					

DEV. A1

CONSERVATION / RESTAURATION



CONSERVATION / RESTAURATION DE LA DEVANTURE ANCIENNE

Cette variante de principe d'intervention présente la devanture métallique existante. Pour les devantures métalliques les plus anciennes et les plus remarquables, il s'agit de pouvoir intervenir de façon à en valoriser intégralement la substance par la conservation et/ou la restauration. Une isolation intérieure contre le soubassement peut être mise en place.

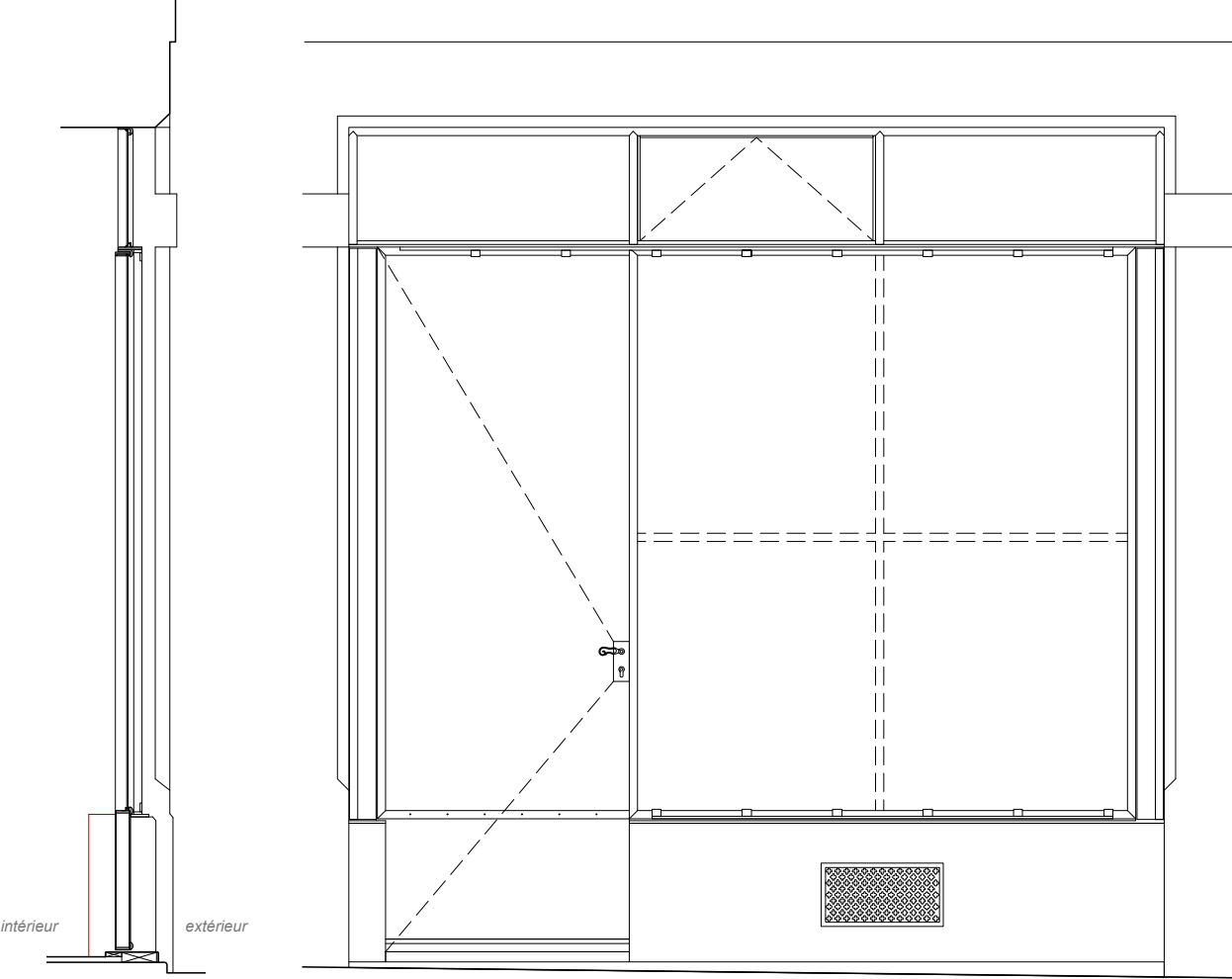
AVANTAGES

- > Conservation de la substance ancienne.
- > Surface intérieure inchangée et aspect de la façade conservé.
- > Reconnaissance du savoir-faire régional.
- > Impact financier limité.

INCONVÉNIENTS

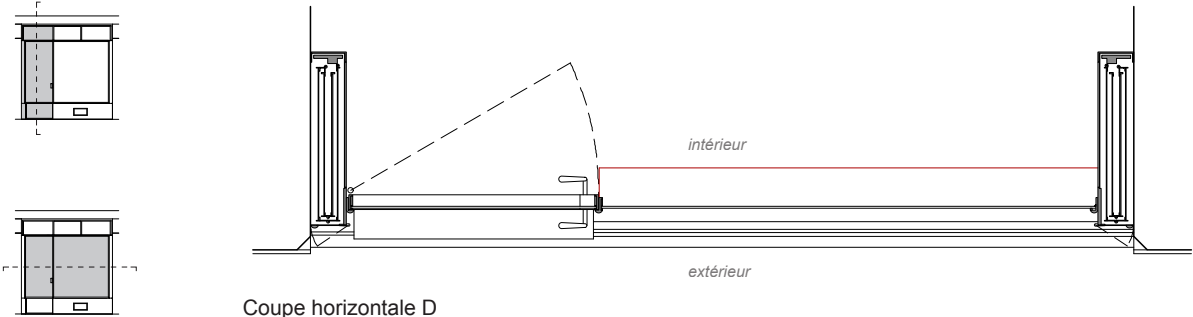
- > Nécessite un bon état d'origine avec intervention par des serruriers spécialistes effectuant les réparations adéquates.
- > Peu d'améliorations des performances thermiques.
- > Risque d'inconfort pour les occupants résultant de l'effet convectif devant les verres.

SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE



Coupe verticale A

Élévation

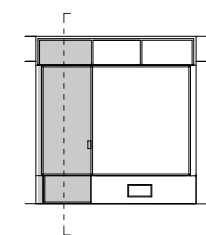
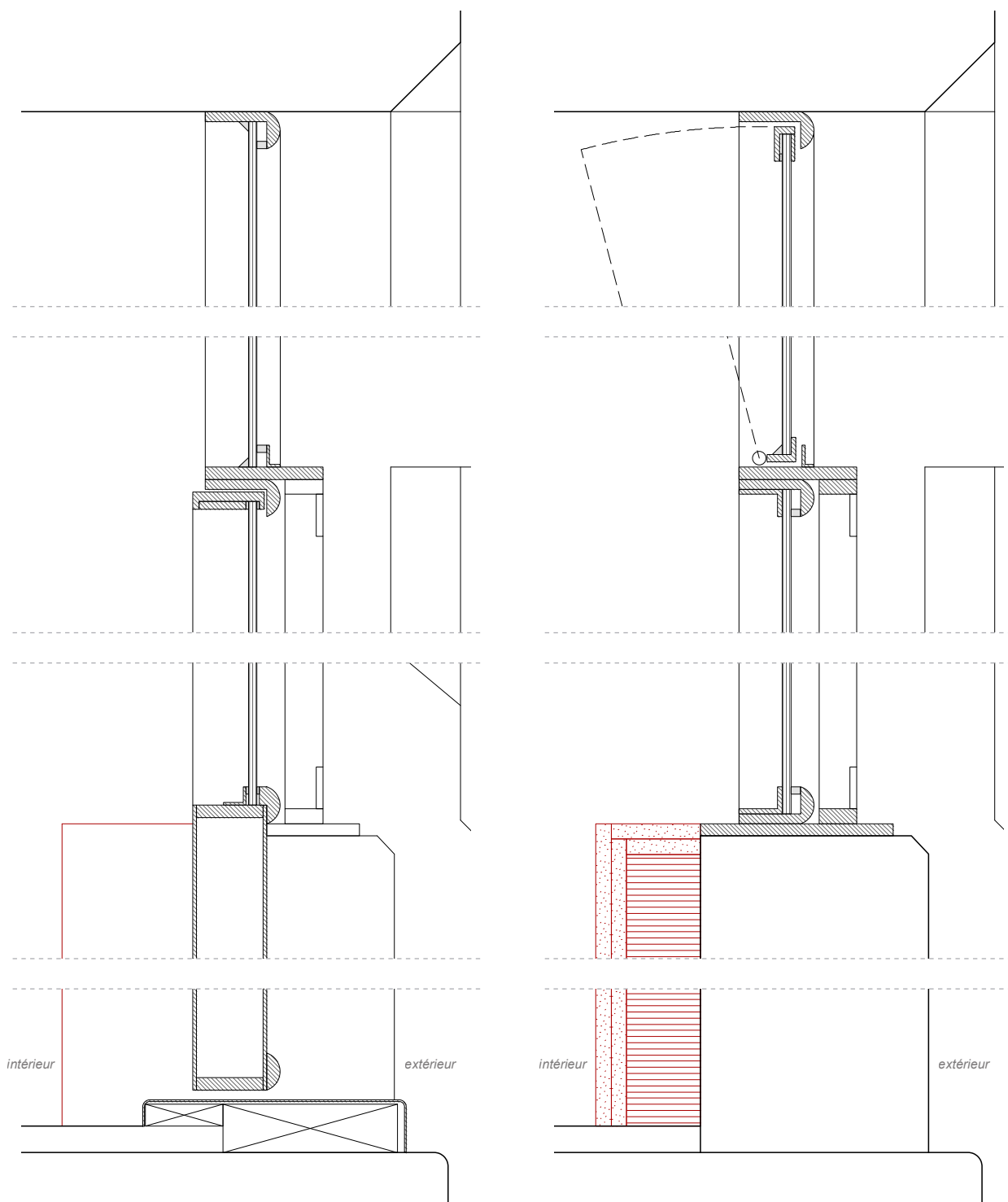


Coupe horizontale D

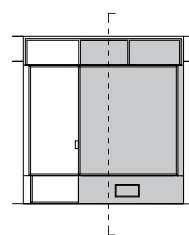
— Existant
— Neuf

TYPE D'INTERVENTION	CONSERVATION / RESTAURATION	Échelle 1:30 0 20 50cm
TYPE DE SERRURERIE	CADRES ANCIENS OU D'ORIGINE ACIER	U Devanture : 4.7 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	VERRE SIMPLE	U Vitrage remplacé : 5.7 [W/m²K] Émissions grises : 43 [kg-CO₂-equ]

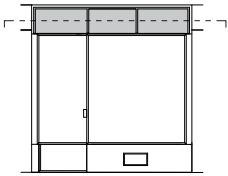
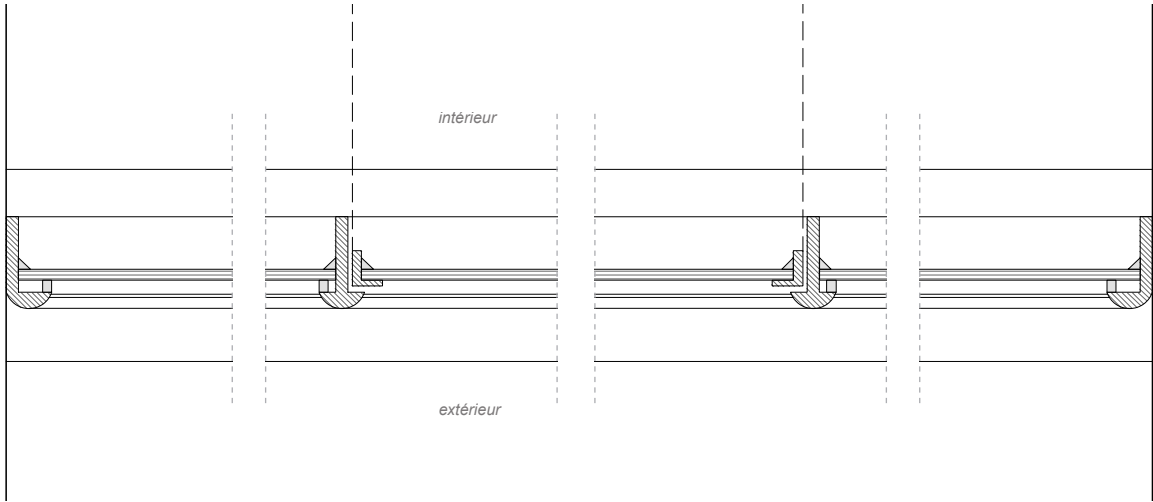
DEV. A1



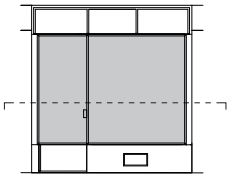
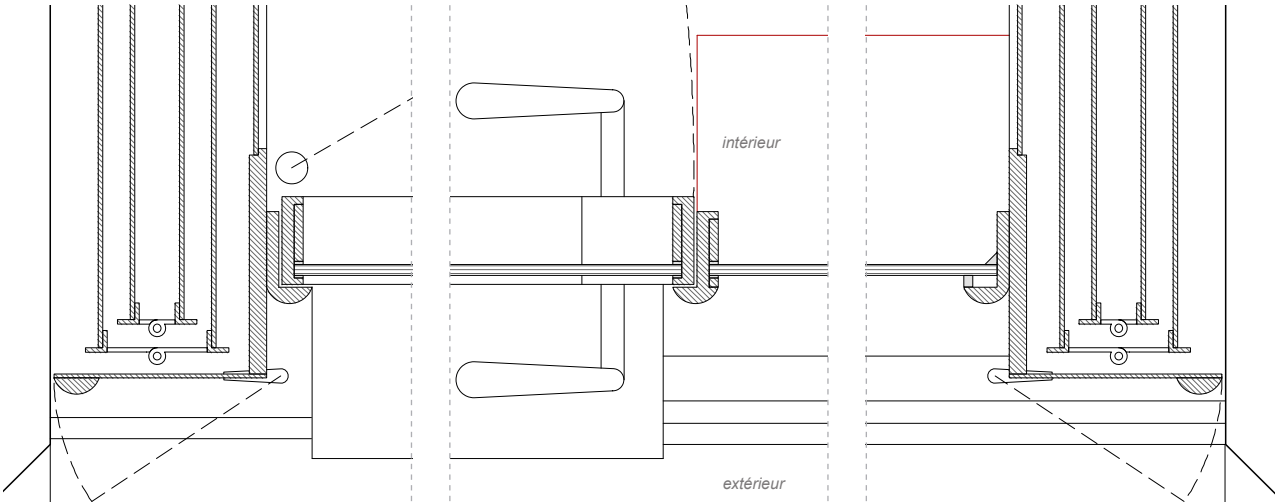
Coupe verticale A



Coupe verticale B



Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

— Existant
— Neuf

Échelle
1:5

2 5 10 20cm

DEV. B1

ADAPTATION



REEMPLACEMENT DES VERRES SIMPLES PAR DES VERRES SOUS VIDE

Cette variante de principe d'intervention présente une adaptation de la devanture métallique existante par le remplacement des verres. Dans ce cas, il s'agit de pouvoir intervenir de façon à restaurer l'entièreté des menuiseries métalliques anciennes avec le changement des verres simples par des verres isolants sous vide. Si les volets latéraux ne sont plus ou pas présents, il faut prévoir une isolation dans les caissons.

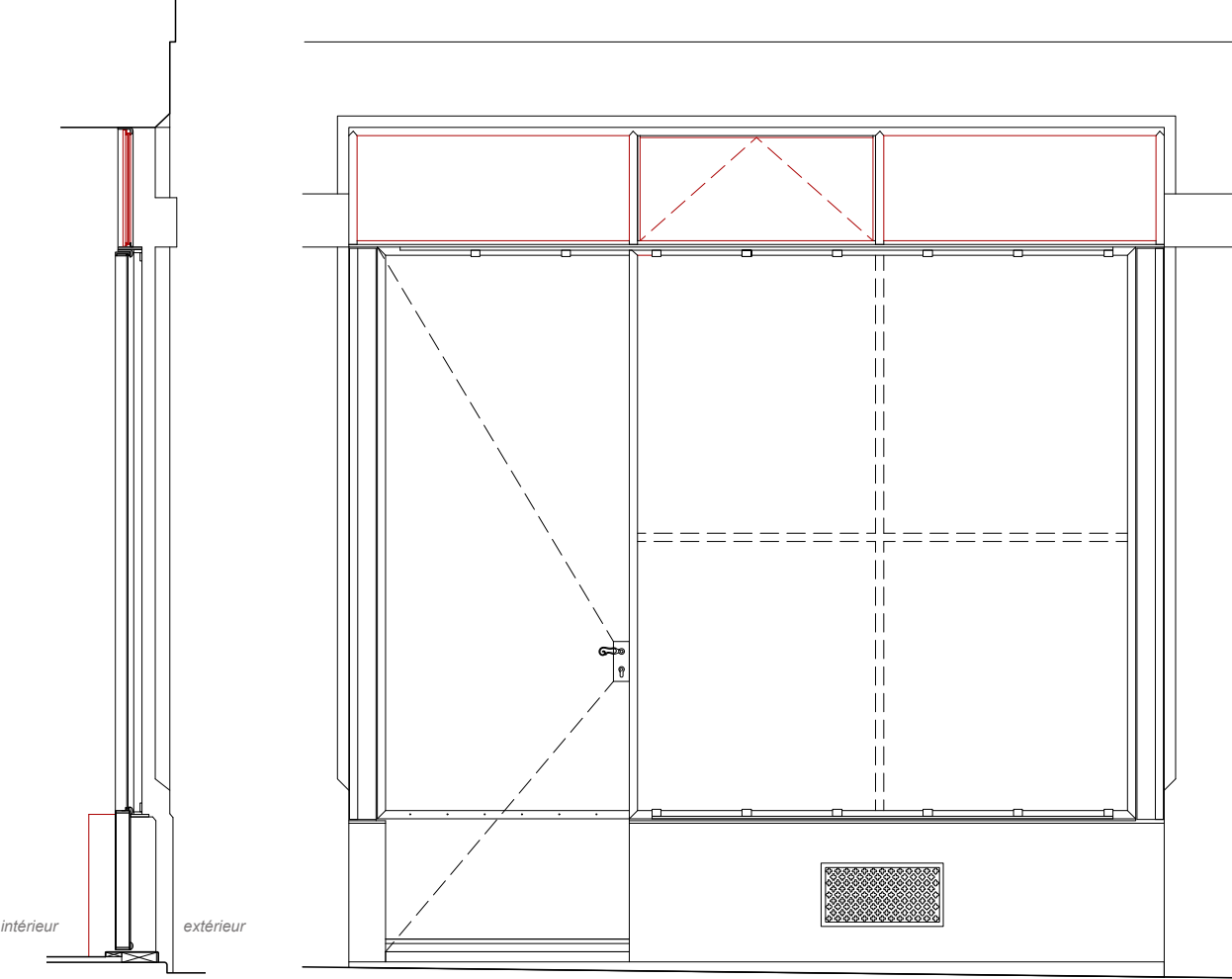
AVANTAGES

- > Conservation de la substance ancienne.
- > Surface intérieure inchangée et aspect de la façade conservé.
- > Amélioration des performances thermiques.
- > Reconnaissance du savoir-faire régional.
- > Impact financier limité.

INCONVÉNIENTS

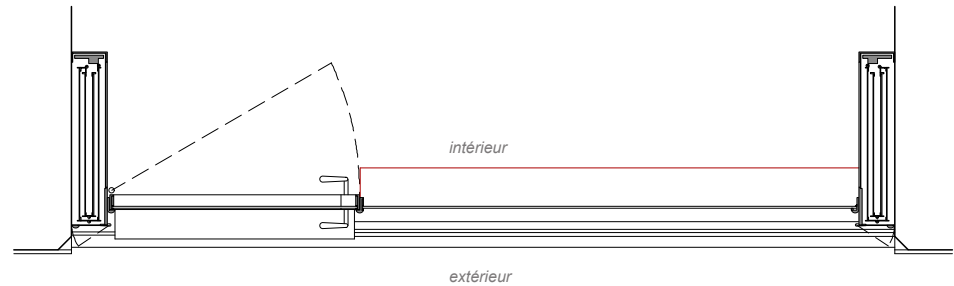
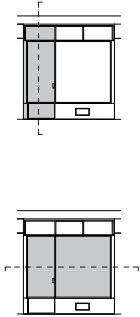
- > Ponts thermiques des cadres existants.
- > Les découpes spéciales et les grandes dimensions des vitrages sous vide sont contraignantes et parfois non réalisables actuellement.
- > Les verres sous vide ne permettent pas un feuilletage actuellement, raison pour laquelle les verres de la porte et de la vitrine ne sont pas modifiés. Ce principe d'adaptation peut être combiné avec le B2 ou le B3.

SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE



Coupe verticale A

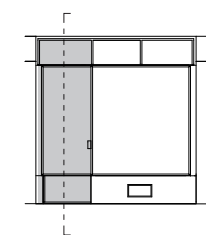
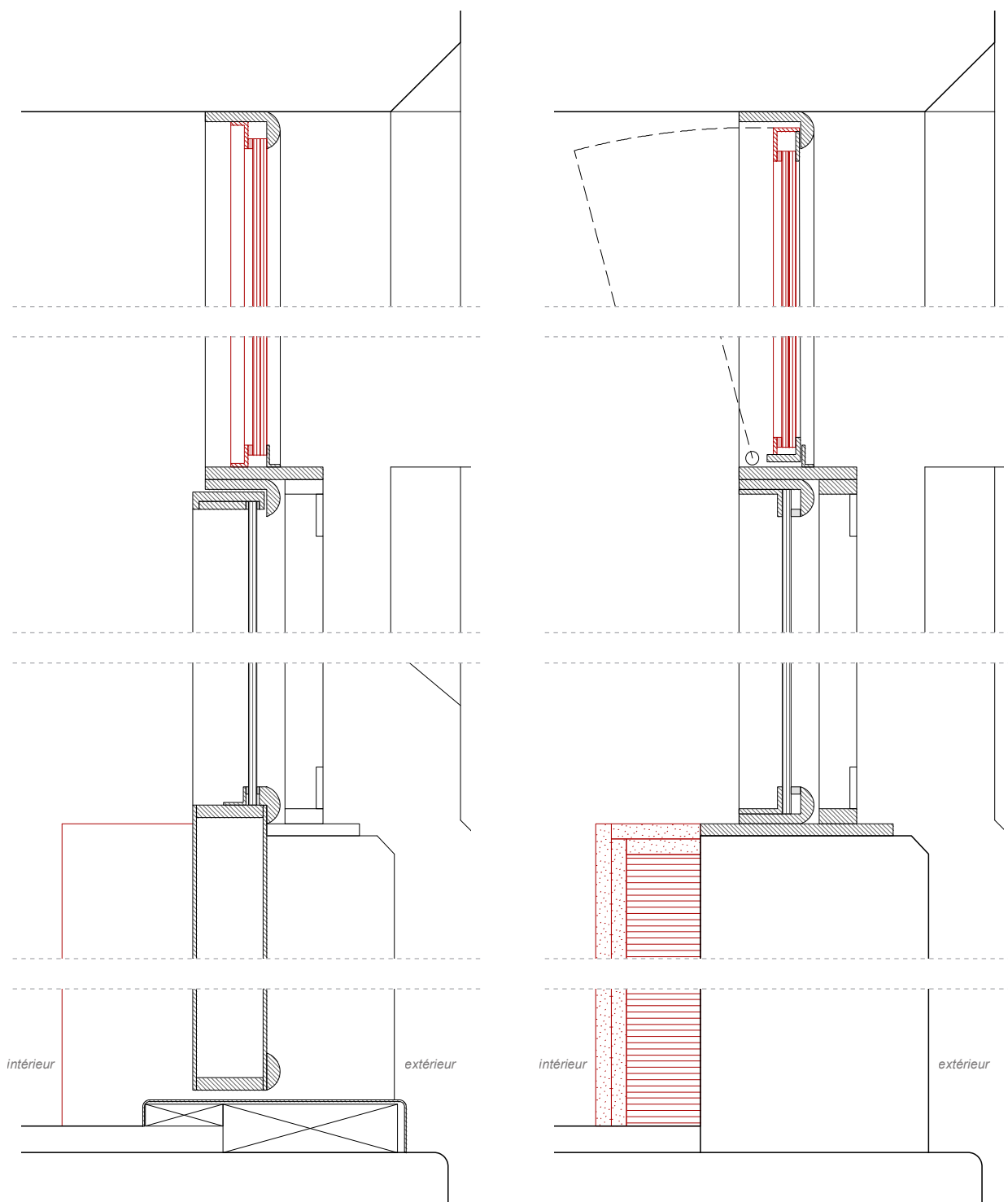
Élévation



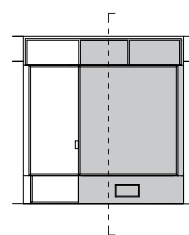
Coupe horizontale D

<div>— Existant</div> <div>— Neuf</div>		
TYPE D'INTERVENTION	CHANGEMENT DE VITRAGES	Échelle 1:30 0 20 50cm
TYPE DE SERRURERIE	CADRES ANCIENS OU D'ORIGINE ACIER	U Devanture : 4.2 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	VERRE ISOLANT SOUS VIDE	U Vitrage remplacé : 0.6 [W/m²K] Émissions grises : 94 [kg-CO ₂ -equ]

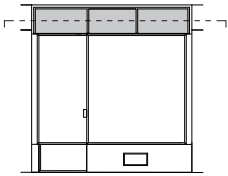
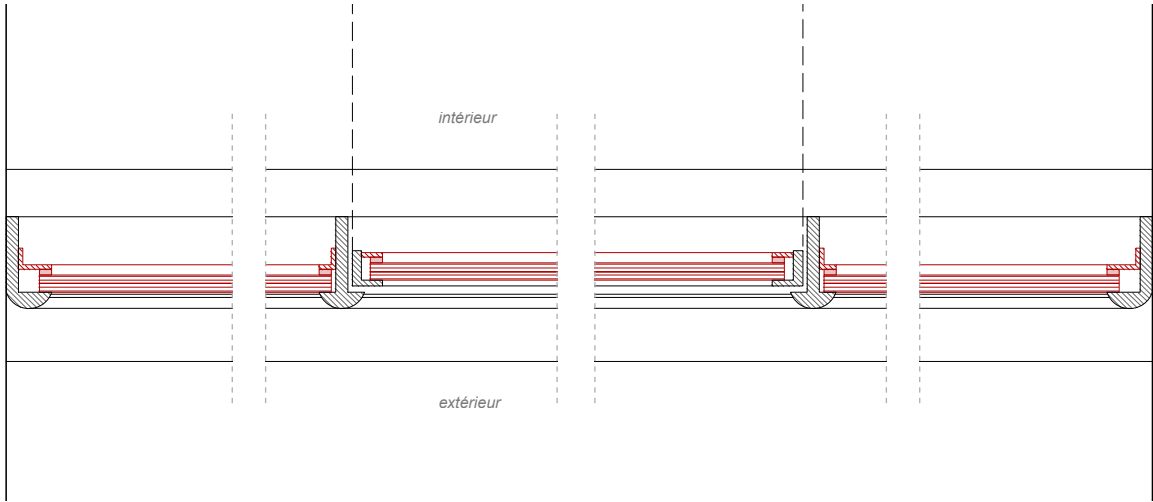
DEV. B1



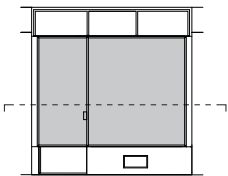
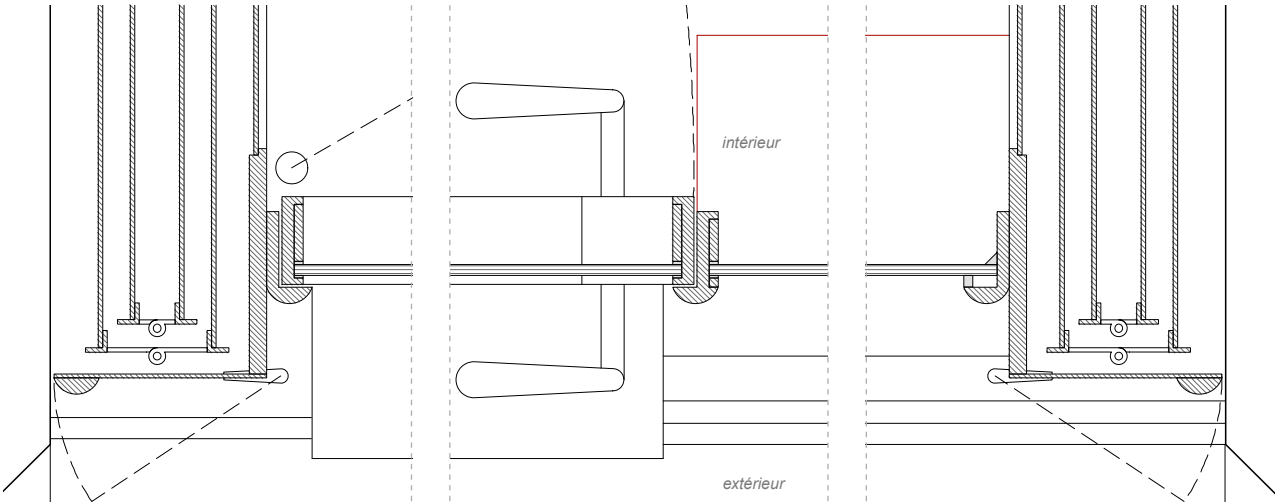
Coupe verticale A



Coupe verticale B



Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

— Existant
— Neuf

Échelle
1:5
2 5 10 20cm

DEV. B2

ADAPTATION



REPLACEMENT DES VERRES SIMPLES PAR DES VERRES ISOLANTS PAR L'EXTÉRIEUR

Cette variante de principe d'intervention présente une adaptation de la devanture métallique existante par le remplacement des verres. Dans ce cas, il s'agit de pouvoir intervenir de façon à restaurer la majorité des menuiseries métalliques anciennes avec le changement des verres simples par des verres isolants type double vitrage. L'intervention depuis l'extérieur limite les travaux à l'intérieur. Si les volets latéraux ne sont plus ou pas présents, il faut prévoir une isolation dans les caissons.

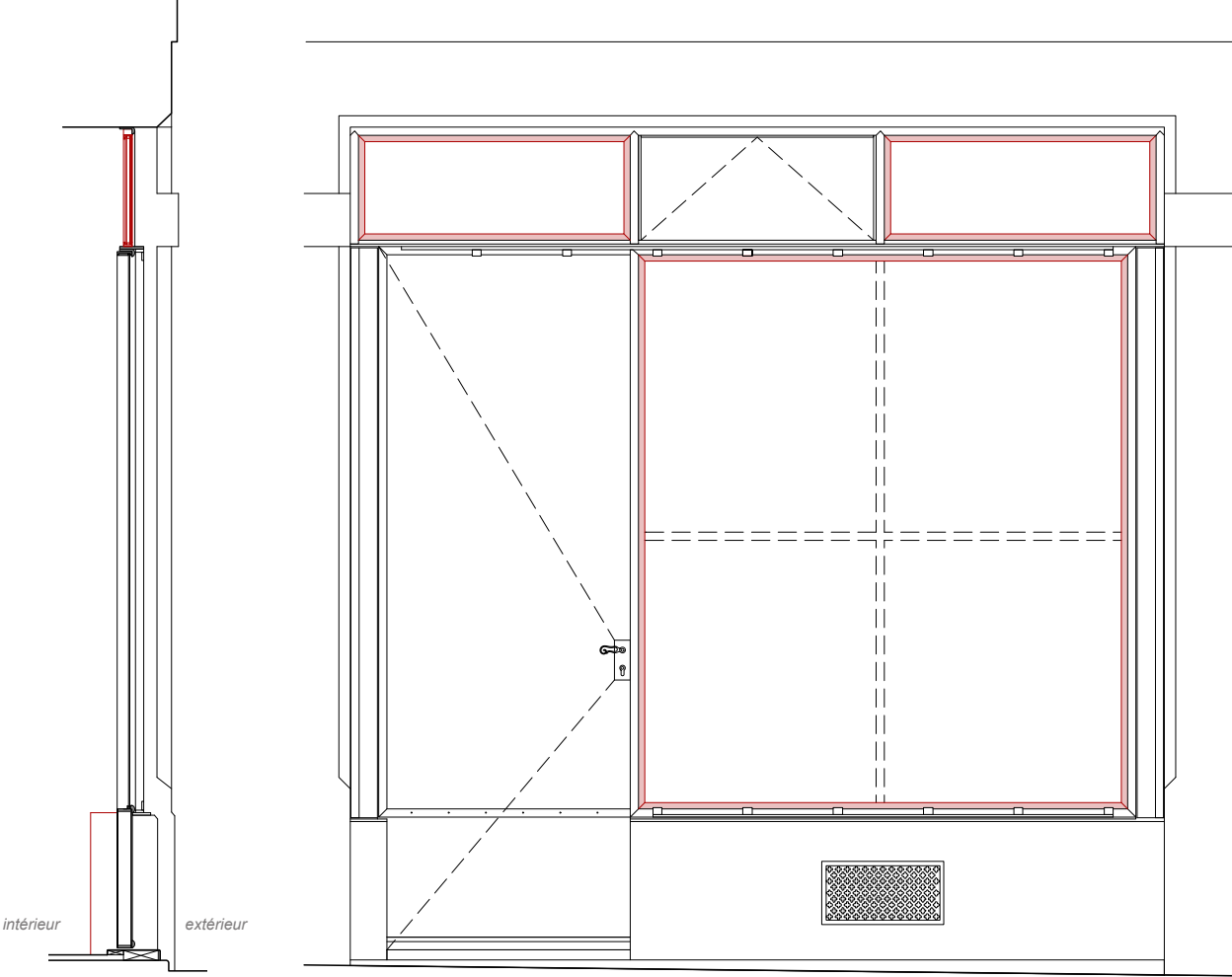
AVANTAGES

- > Conservation de la substance ancienne.
- > Surface intérieure inchangée et aspect de la façade conservé.
- > Amélioration des performances thermiques.
- > Reconnaissance du savoir-faire régional.
- > Impact financier limité.

INCONVÉNIENTS

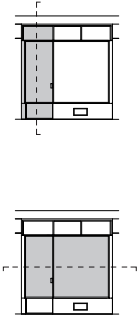
- > Ponts thermiques des cadres existants.
- > Nécessite un bon état d'origine (équerrage) des cadres avec interventions par des serruriers spécialistes effectuant les réparations adéquates.
- > Complication possible en raison des éventuels mouvements de la vitrine au fil des années.
- > Épaississement visuel des cadres existants.

SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE



Coupe verticale A

Élévation

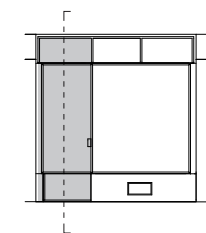
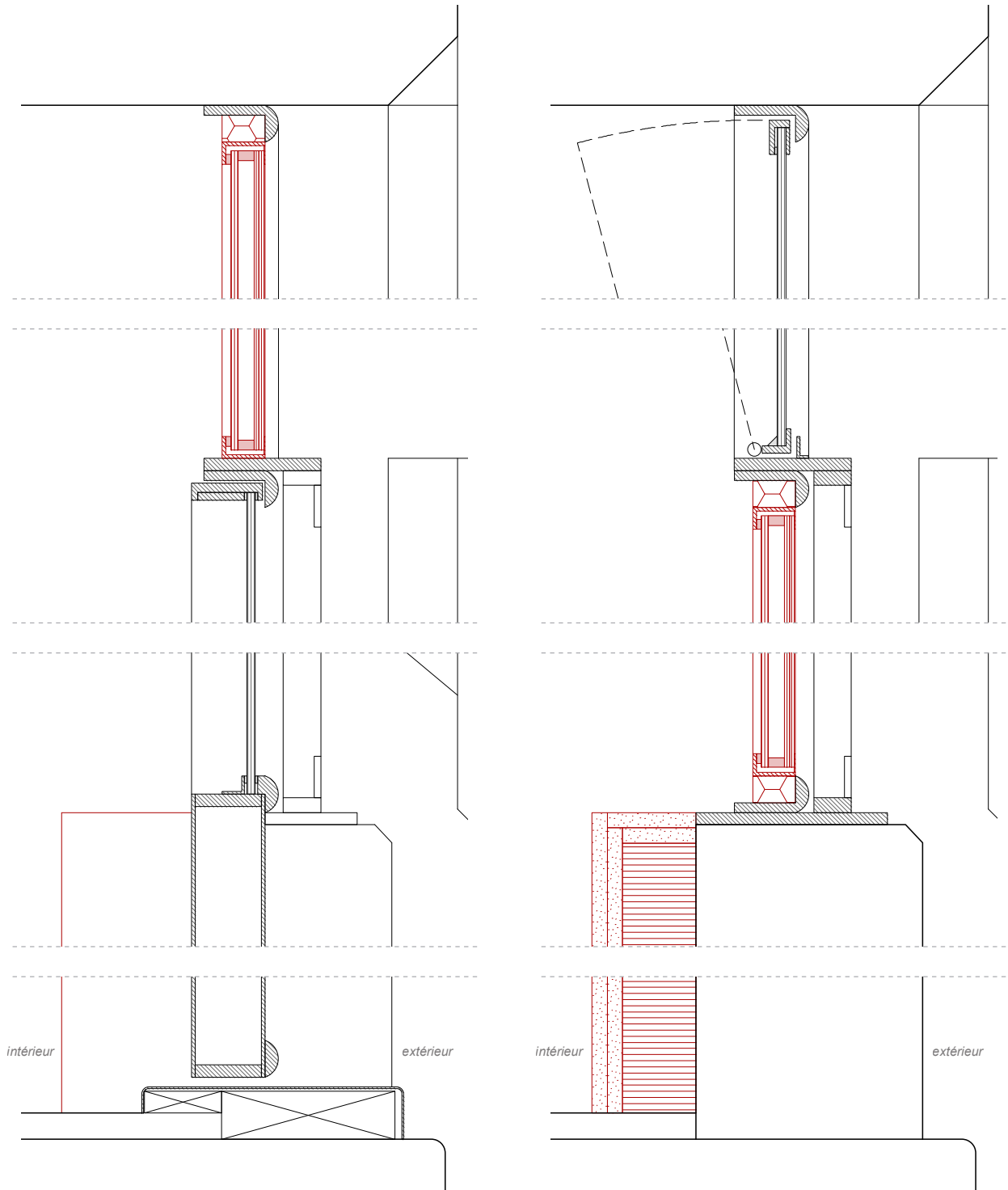


Coupe horizontale D

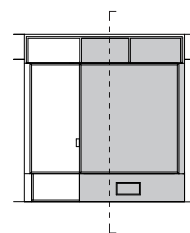
— Existant
— Neuf

TYPE D'INTERVENTION	ADAPTATION ET CHANGEMENT DE VITRAGES	Échelle 1:30 0 20 50cm
TYPE DE SERRURERIE	CADRES ANCIENS OU D'ORIGINE ET AJOUTS ACIER	U Devanture : 2.5 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	DOUBLE VITRAGE ISOLANT FEUILLETÉ	U Vitrage remplacé : 1.1 [W/m²K] Émissions grises : 407 [Kg CO ₂ -eq]

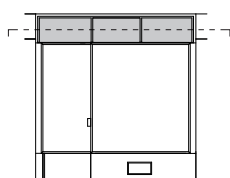
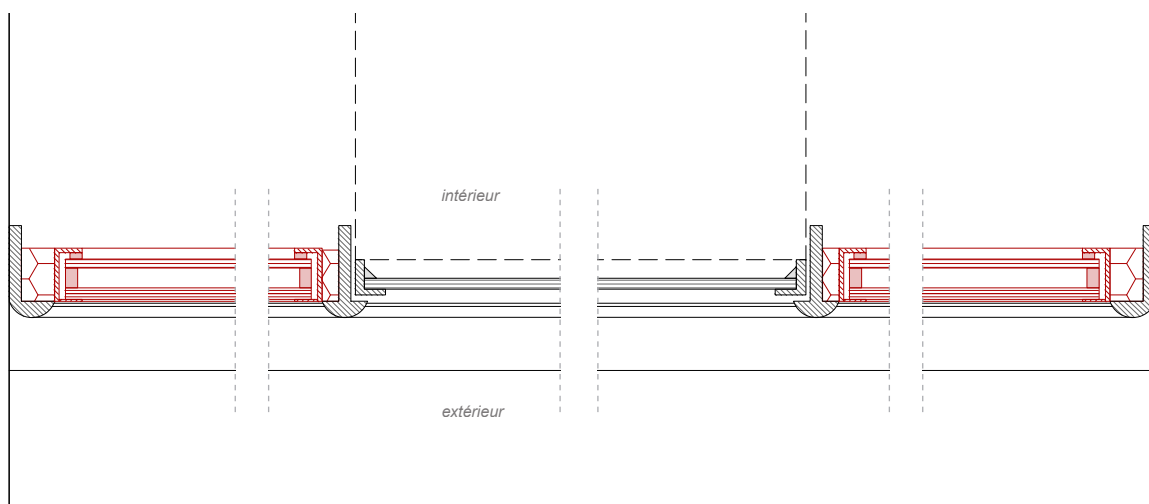
DEV. B2



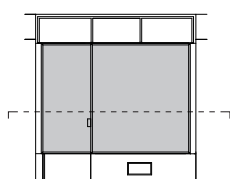
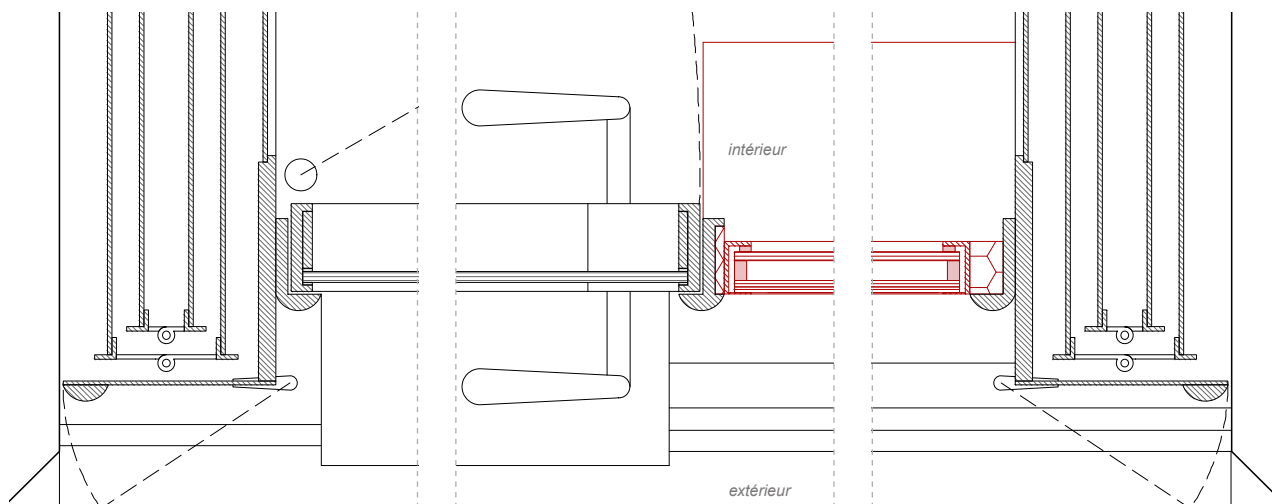
Coupe verticale A



Coupe verticale B

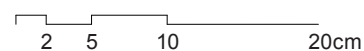


Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

Échelle
1:5



— Existant
— Neuf

DEV. B3

ADAPTATION



REPLACEMENT DES VERRES SIMPLES PAR DES VERRES ISOLANTS PAR L'INTÉRIEUR

Cette variante de principe d'intervention présente une adaptation de la devanture métallique existante par le remplacement des verres. Dans ce cas, il s'agit de pouvoir intervenir de façon à restituer la majorité des menuiseries métalliques anciennes avec le changement des verres simples par des verres isolants type double vitrage. Si les volets latéraux ne sont plus ou pas présents, il faut prévoir une isolation dans les caissons. Afin de préserver la finesse des profilés anciens ou d'origine, le nouveau cadre devra être réduit au minimum.

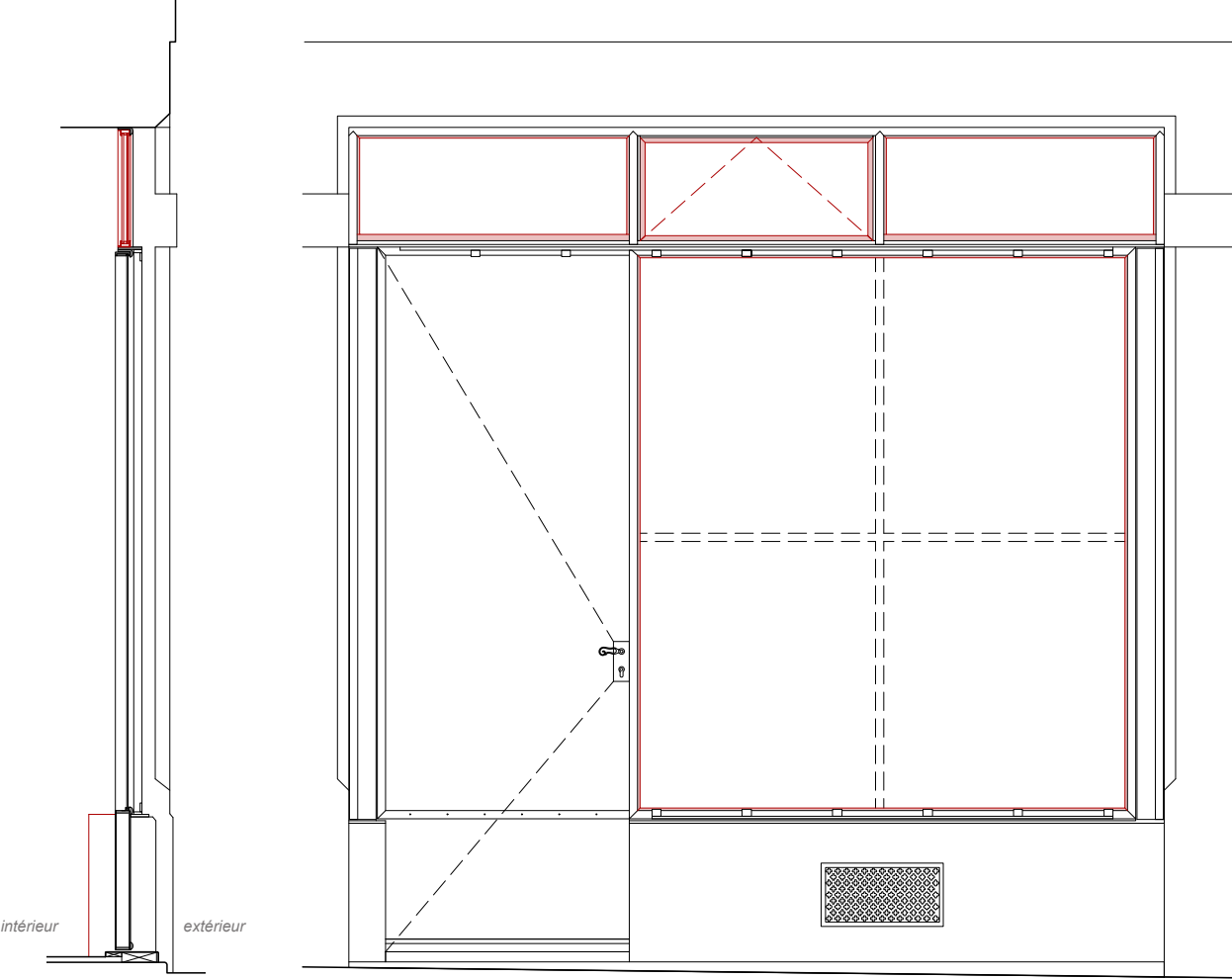
AVANTAGES

- > Conservation de la substance ancienne.
- > Surface intérieure inchangée et aspect de la façade conservé. L'imposte supérieure peut toujours être ouverte à la saison chaude.
- > Amélioration des performances thermiques.
- > Reconnaissance du savoir-faire régional.
- > Impact financier limité.

INCONVÉNIENTS

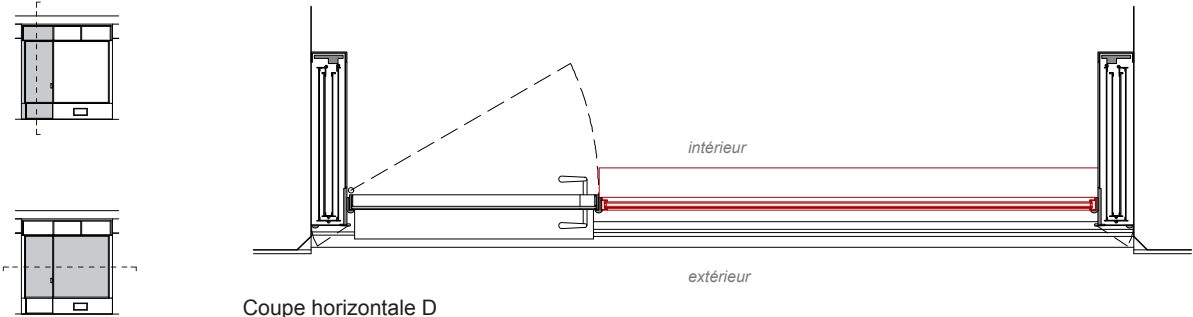
- > Ponts thermiques des cadres existants.
- > Nécessite un bon état d'origine avec interventions par des serruriers spécialistes effectuant les réparations adéquates.
- > Épaississement visuel des cadres existants.
- > Complication possible en raison d'un potentiel agencement intérieur existant ou des éventuels mouvements de la vitrine au fil des années.

SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE



Coupe verticale A

Élévation

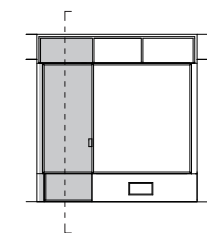
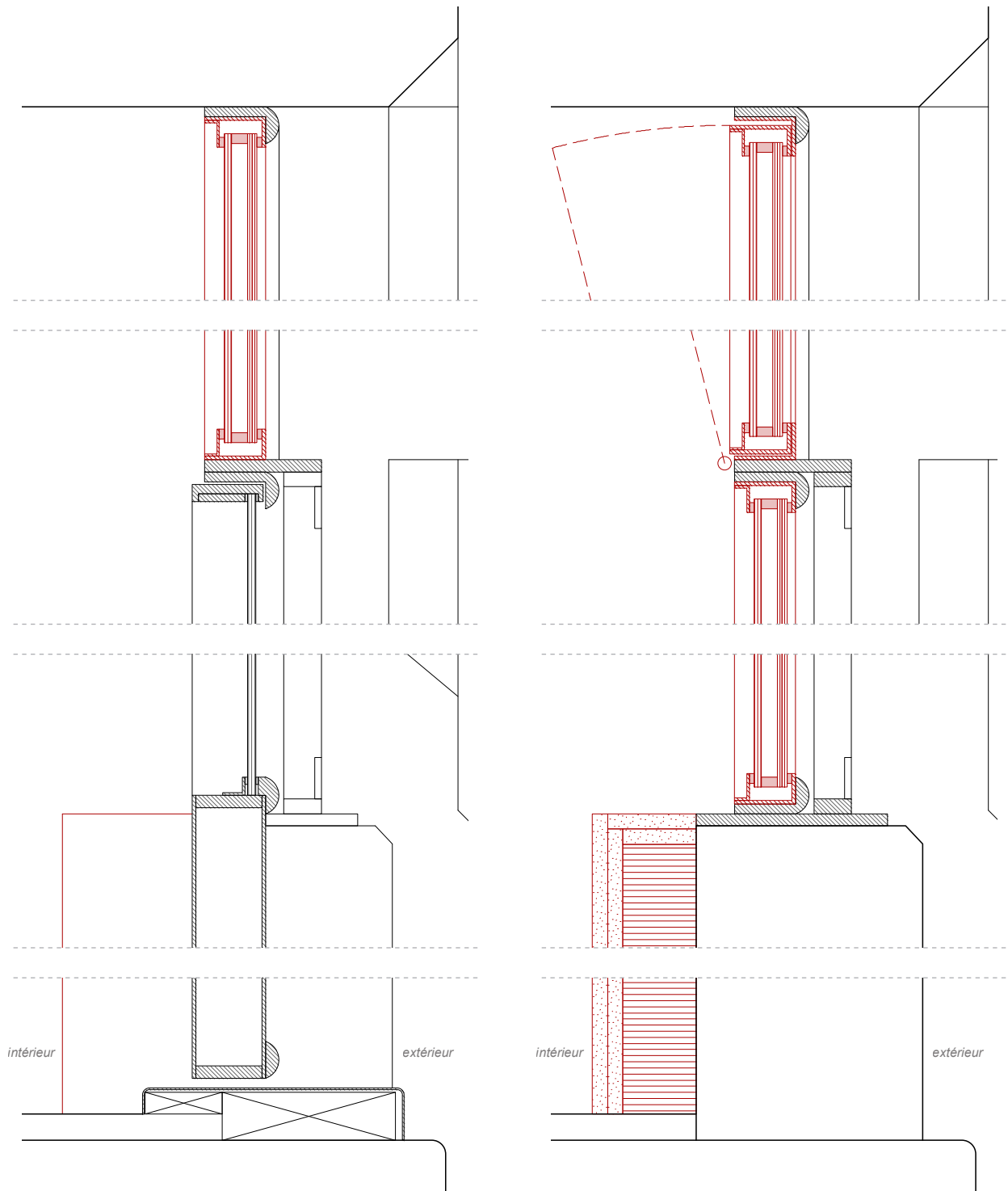


Coupe horizontale D

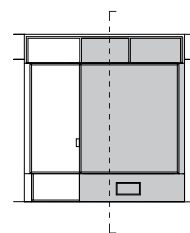
— Existant
— Neuf

TYPE D'INTERVENTION	ADAPTATION ET CHANGEMENT DE VITRAGES	Échelle 1:30 0 20 50cm
TYPE DE SERRURERIE	CADRES ANCIENS OU D'ORIGINE ET AJOUTS ACIER	U Devanture : 2.4 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	DOUBLE VITRAGE ISOLANT FEUILLETÉ	U Vitrage remplacé : 1.1 [W/m²K] Émissions grises : 432 [kg-CO₂-equ]

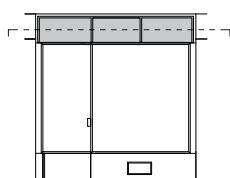
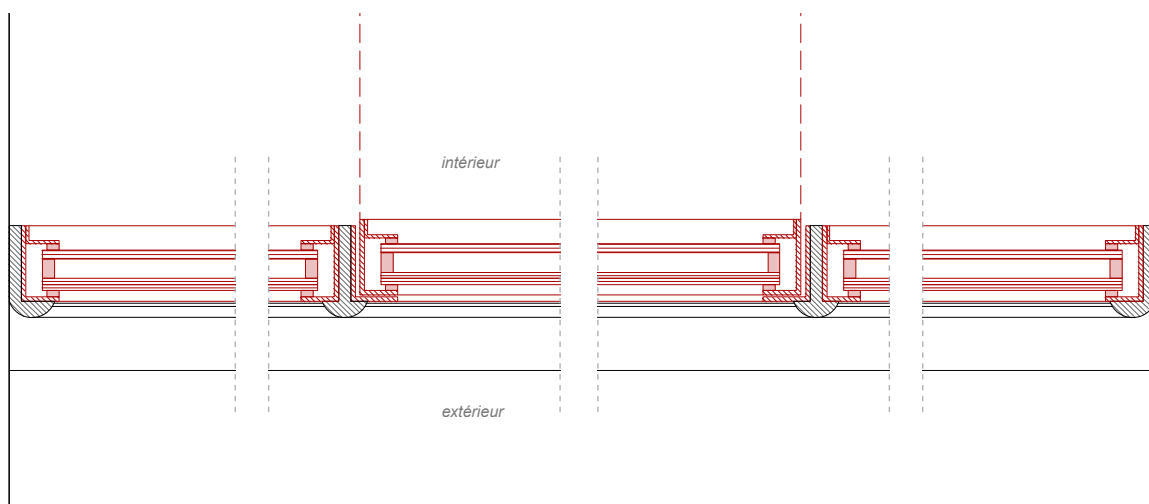
DEV. B3



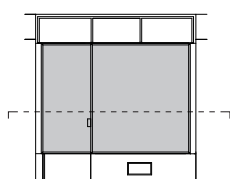
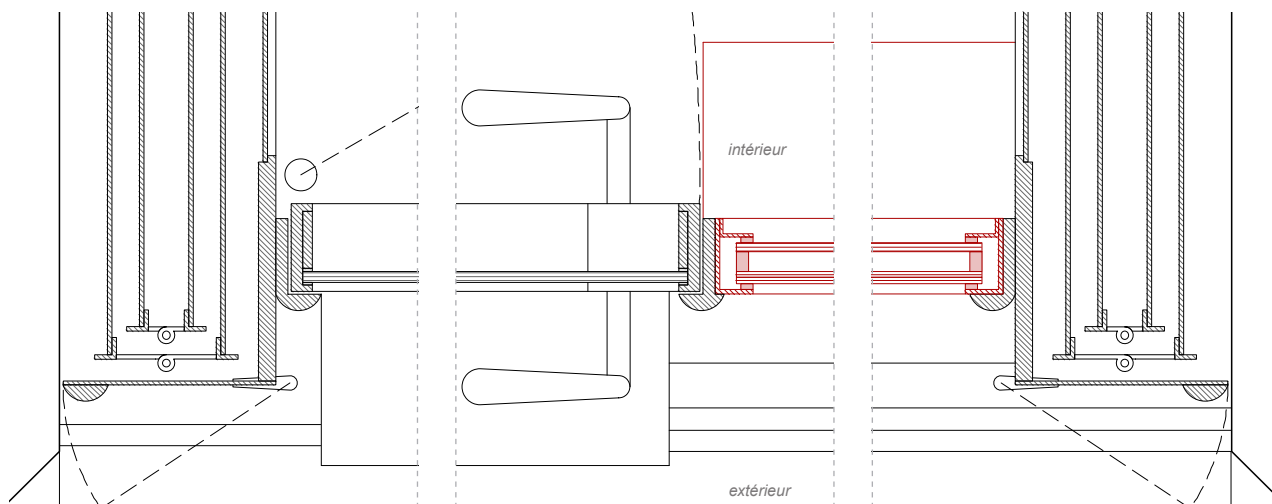
Coupe verticale A



Coupe verticale B



Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

— Existant
— Neuf

Échelle
1:5

2 5 10 20cm

DEV. B4

ADAPTATION



ADJONCTION D'UNE NOUVELLE DEVANTURE INTÉRIEURE À DOUBLE VITRAGE

Cette variante de principe d'intervention présente une adaptation de la devanture métallique existante par l'adjonction d'une nouvelle devanture intérieure. Cette variante est réservée dans des cas spécifiques où il est possible d'intervenir de cette manière. Dans ce cas, il s'agit de pouvoir intervenir de façon à restaurer une partie des menuiseries métalliques et des vitrages anciens ou d'origine. Si les volets latéraux ne sont plus présents, il faut prévoir une isolation dans les caissons.

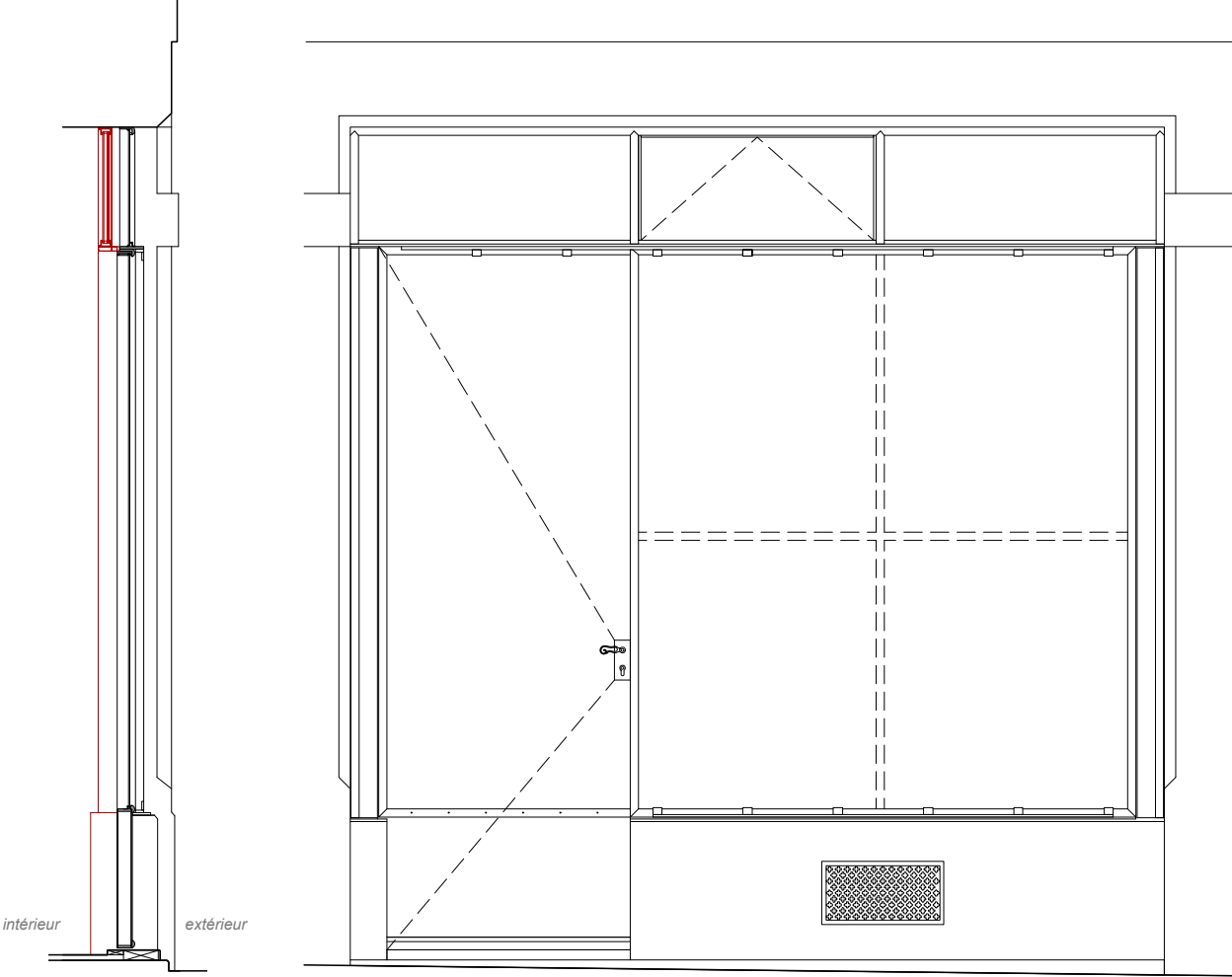
AVANTAGES

- > Solution réversible.
- > Maintien intégral de la serrurerie ancienne.
- > Amélioration des performances thermiques.
- > La nouvelle vitrine, réalisée sans ornements spécifiques, permet d'en réduire le coût. Elle peut être réalisée en serrurerie ou en bois.
- > La nouvelle vitrine peut également servir de présentoir intérieur fermé.

INCONVÉNIENTS

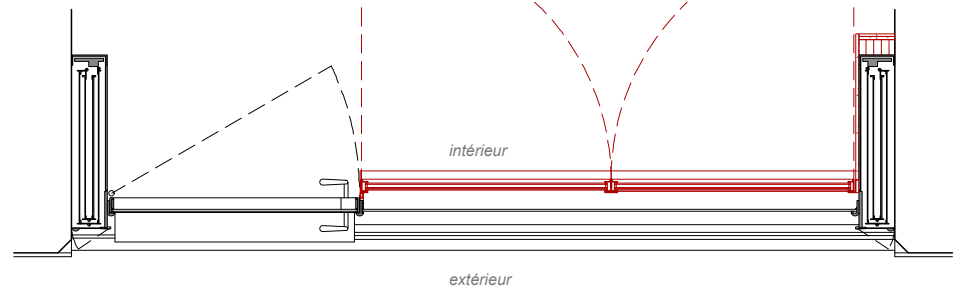
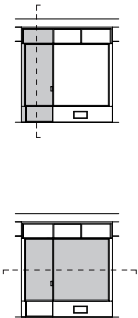
- > Changement de l'aspect du décor intérieur avec perte de surface intérieure.
- > Réduction de la luminosité et léger effet de reflet.
- > Risque de condensation et étanchéité à l'air à contrôler. Ouverture pour le nettoyage à envisager.
- > Complication possible en raison d'un potentiel agencement intérieur existant.

SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE



Coupe verticale A

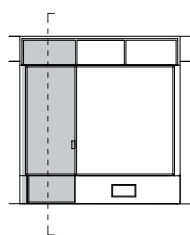
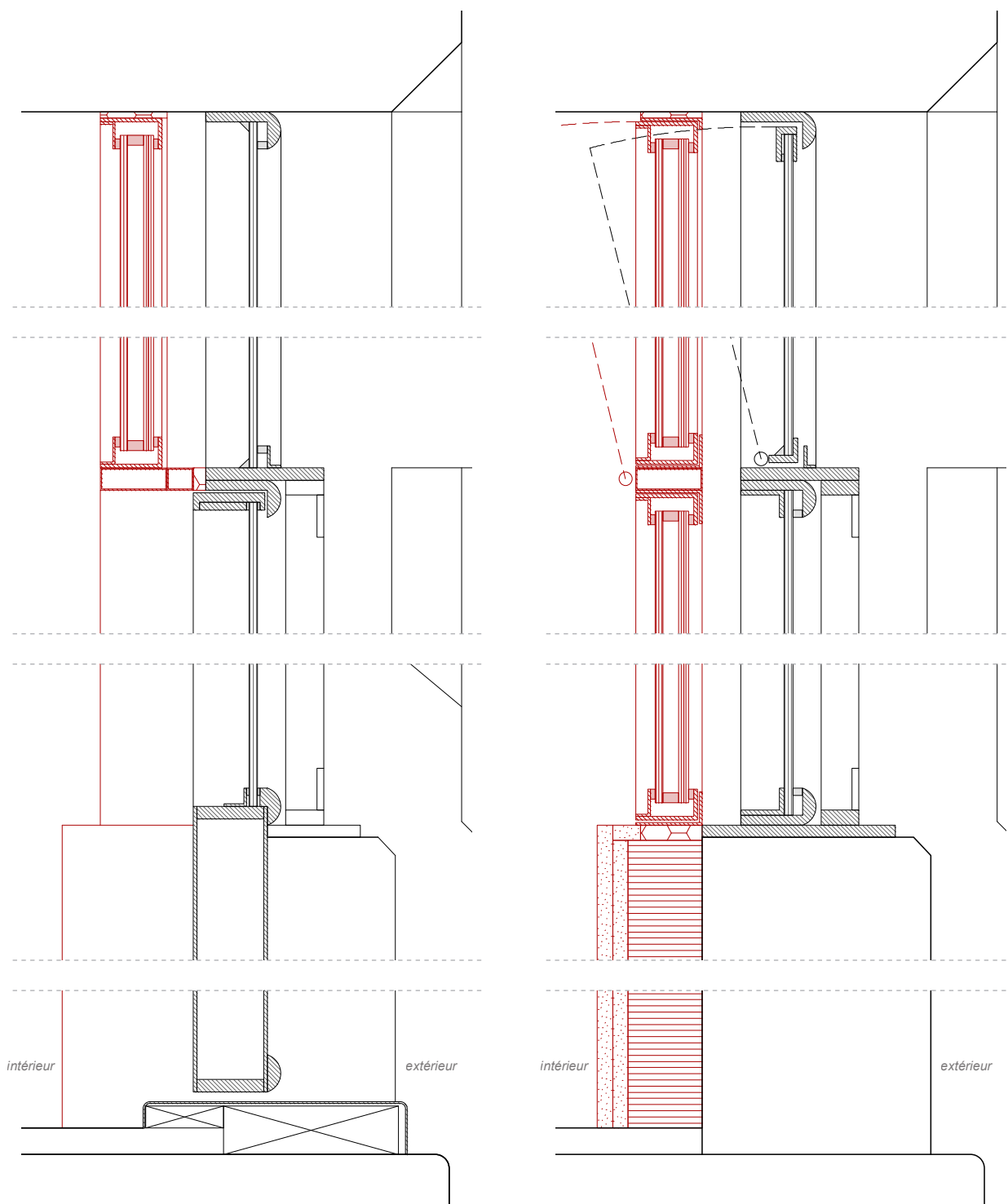
Élévation



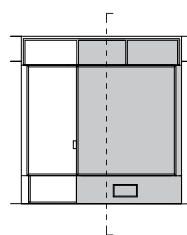
Coupe horizontale D

		<div>— Existant</div> <div>— Neuf</div>
TYPE D'INTERVENTION	ADAPTATION ET NOUVELLE DEVANTURE	Échelle 1:30 <div>02050cm</div>
TYPE DE SERRURERIE	CADRES ANCIENS OU D'ORIGINE ET AJOUTS ACIER OU BOIS	U Devanture : 1.9 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	DOUBLE VITRAGE ISOLANT FEUILLETÉ	U Vitrage remplacé : 0.6 [W/m²K]
		Émissions grises : 1'224 [kg-CO ₂ -equ]

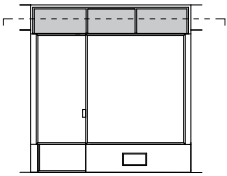
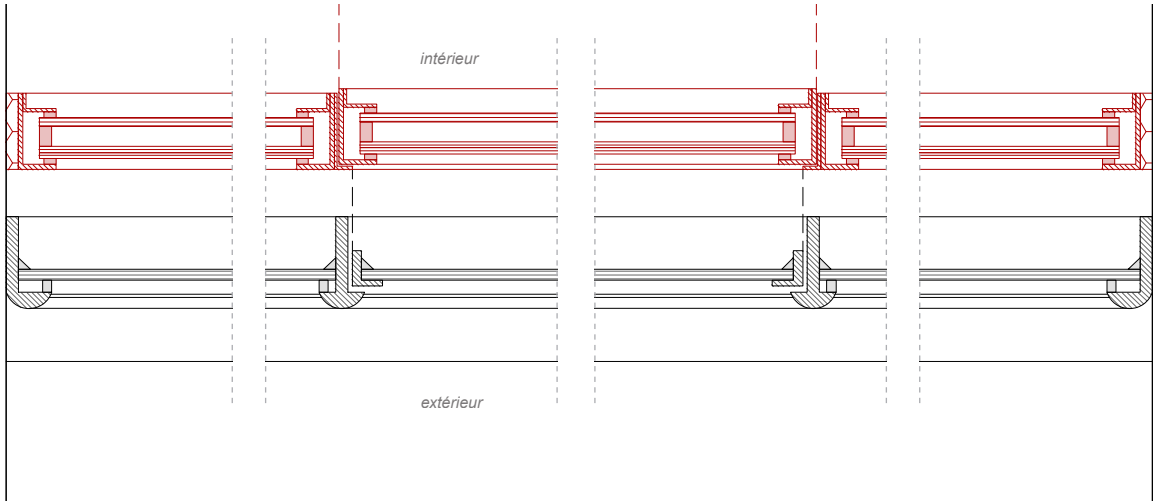
DEV. B4



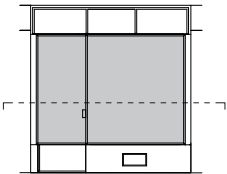
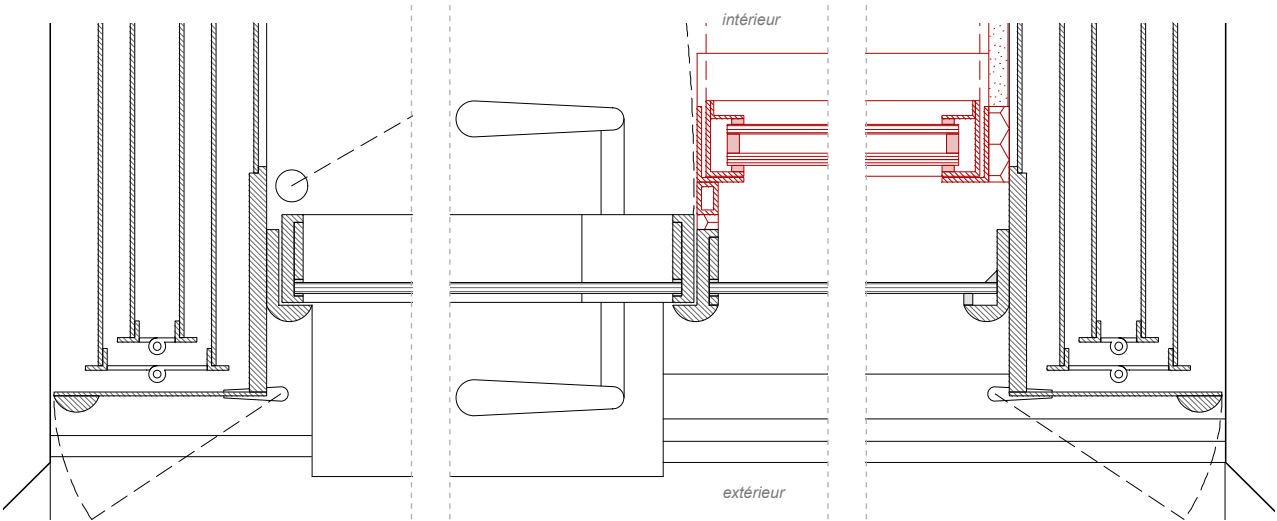
Coupe verticale A



Coupe verticale B



Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

— Existant
— Neuf

Échelle
1:5

2 5 10 20cm

DEV. C1

REEMPLACEMENT



REEMPLACEMENT DE LA DEVANTURE À L'ANCIENNE PAR DES PROFILÉS SUR MESURE

Cette variante de principe d'intervention présente un remplacement de la devanture métallique existante à l'ancienne par des profilés acier sur mesure. Dans ce cas, il s'agit de pouvoir intervenir de façon à restituer le caractère des menuiseries métalliques anciennes ou d'origine.

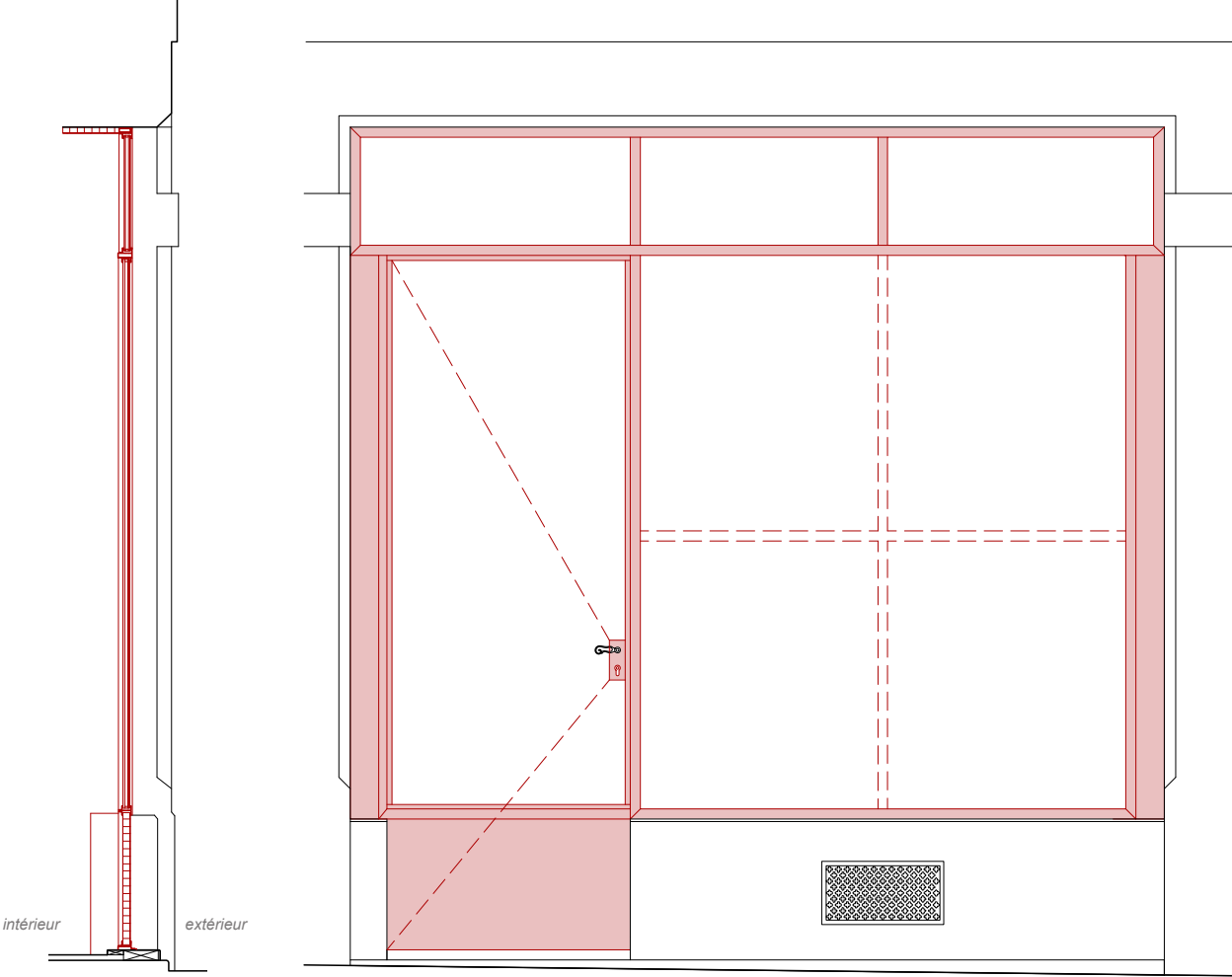
AVANTAGES

- > Vitrine neuve et performante avec rupture de pont thermique.
- > Possibilité de réutiliser l'ancienne poignée.
- > Typologie de la façade de l'arcade conservée y compris ouverture de l'imposte.
- > Conservation des sections de cadres anciens ou d'origine.

INCONVÉNIENTS

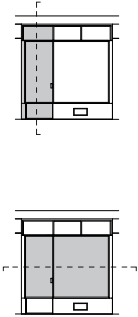
- > Perte définitive de la substance ancienne, solution non réversible.
- > Coût financier plus élevé pour restituer les matériaux, décors et partitions sur la nouvelle devanture.
- > Grandes capacités techniques de l'entreprise de serrurerie requises.
- > Complication possible en raison d'un potentiel agencement intérieur existant.
- > Pour certaines gammes de profilés, pas de possibilité de mettre une serrure trois points, ni de ferme-porte (section de profil hors tolérance).

SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE



Coupe verticale A

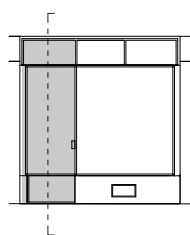
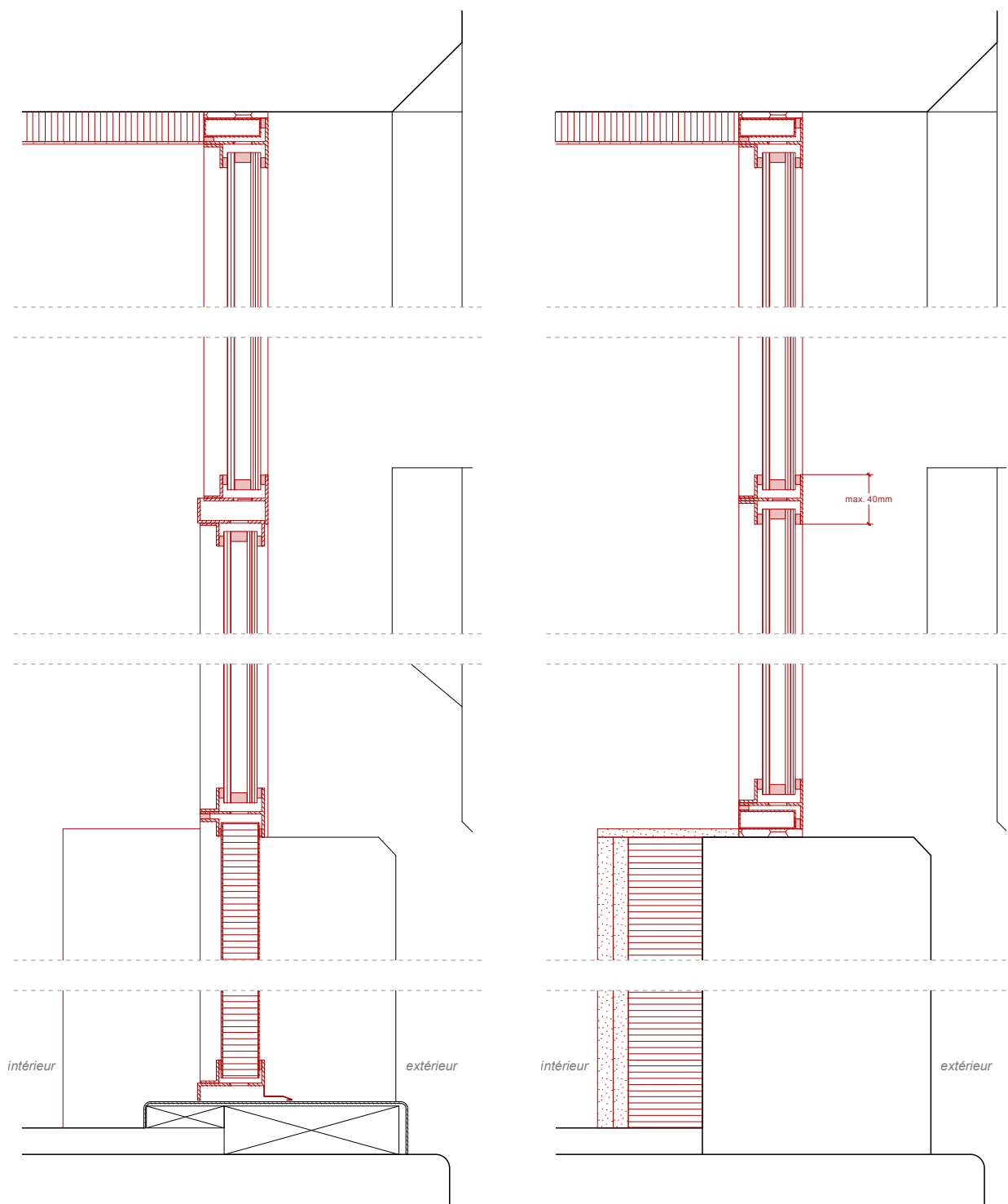
Élévation



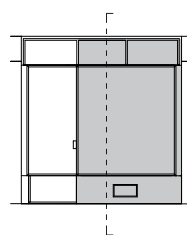
Coupe horizontale D

		<div>— Existant</div> <div>— Neuf</div>
TYPE D'INTERVENTION	REPLACEMENT AVEC NOUVELLE DEVANTURE	Échelle 1:30 <div>0 20 50cm</div>
TYPE DE SERRURERIE	AJOUT DE NOUVEAU CADRES ACIER	U Devanture : 1.2 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	DOUBLE VITRAGE ISOLANT FEUILLETÉ	U Vitrage remplacé : 1.1 [W/m²K] Émissions grises : 1'949 [kg-CO ₂ -equ]

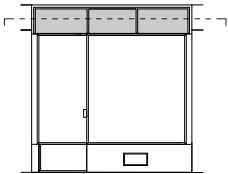
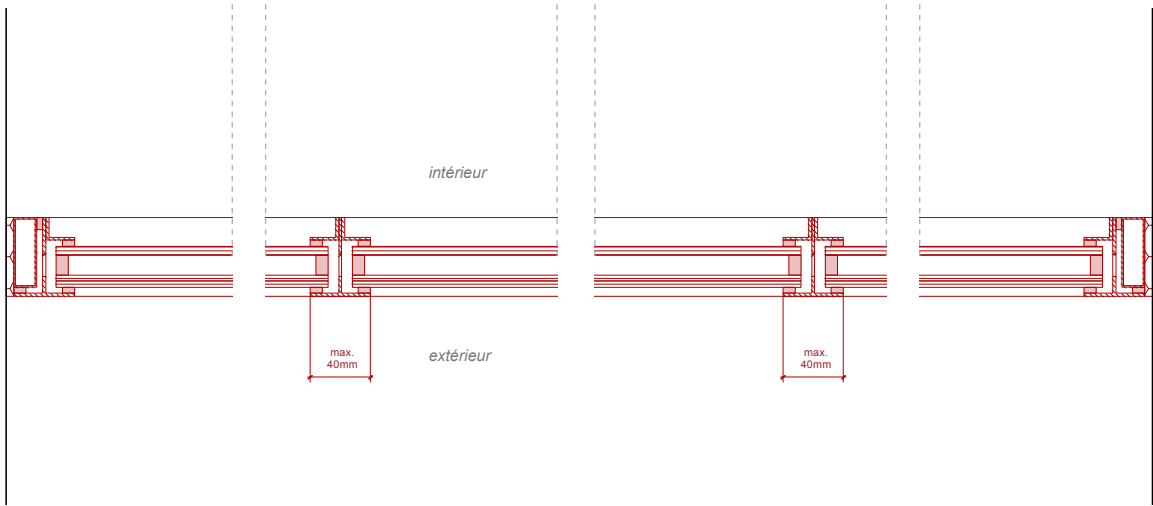
DEV. C1



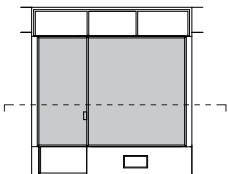
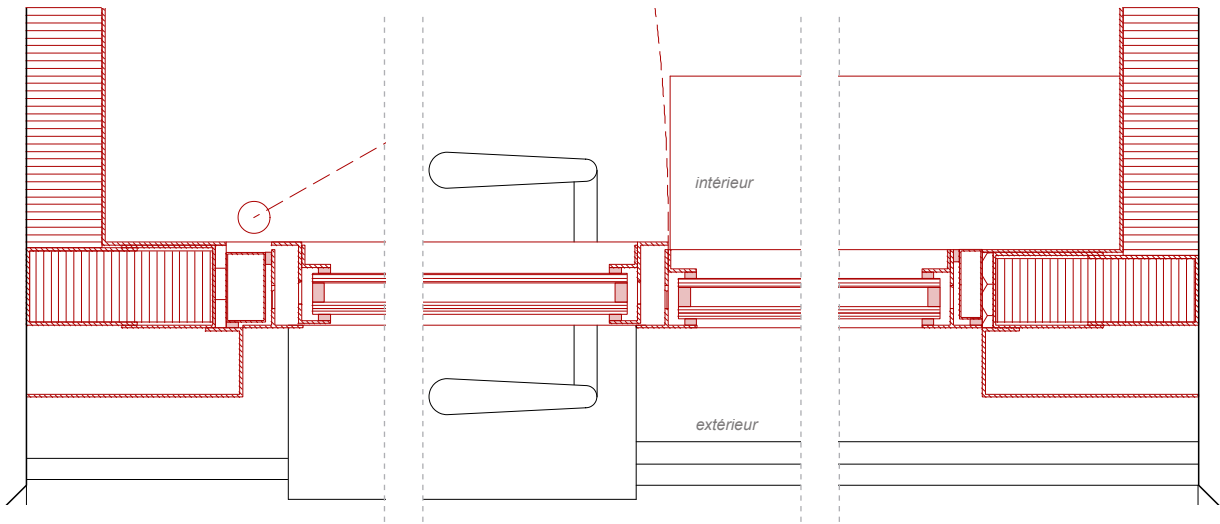
Coupe verticale A



Coupe verticale B



Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

— Existant
— Neuf

Échelle
1:5

2 5 10 20cm

DEV. C2

REEMPLACEMENT



REEMPLACEMENT DE LA DEVANTURE À L'ANCIENNE PAR DES PROFILÉS STANDARDS

Cette variante de principe d'intervention présente un remplacement de la devanture métallique existante à l'ancienne par des profilés acier à rupture de pont thermique. Dans ce cas, il s'agit de pouvoir intervenir de façon à restituer le caractère des menuiseries métalliques anciennes ou d'origine. Les quarts de ronds doivent être vissés, soudés et meulés.

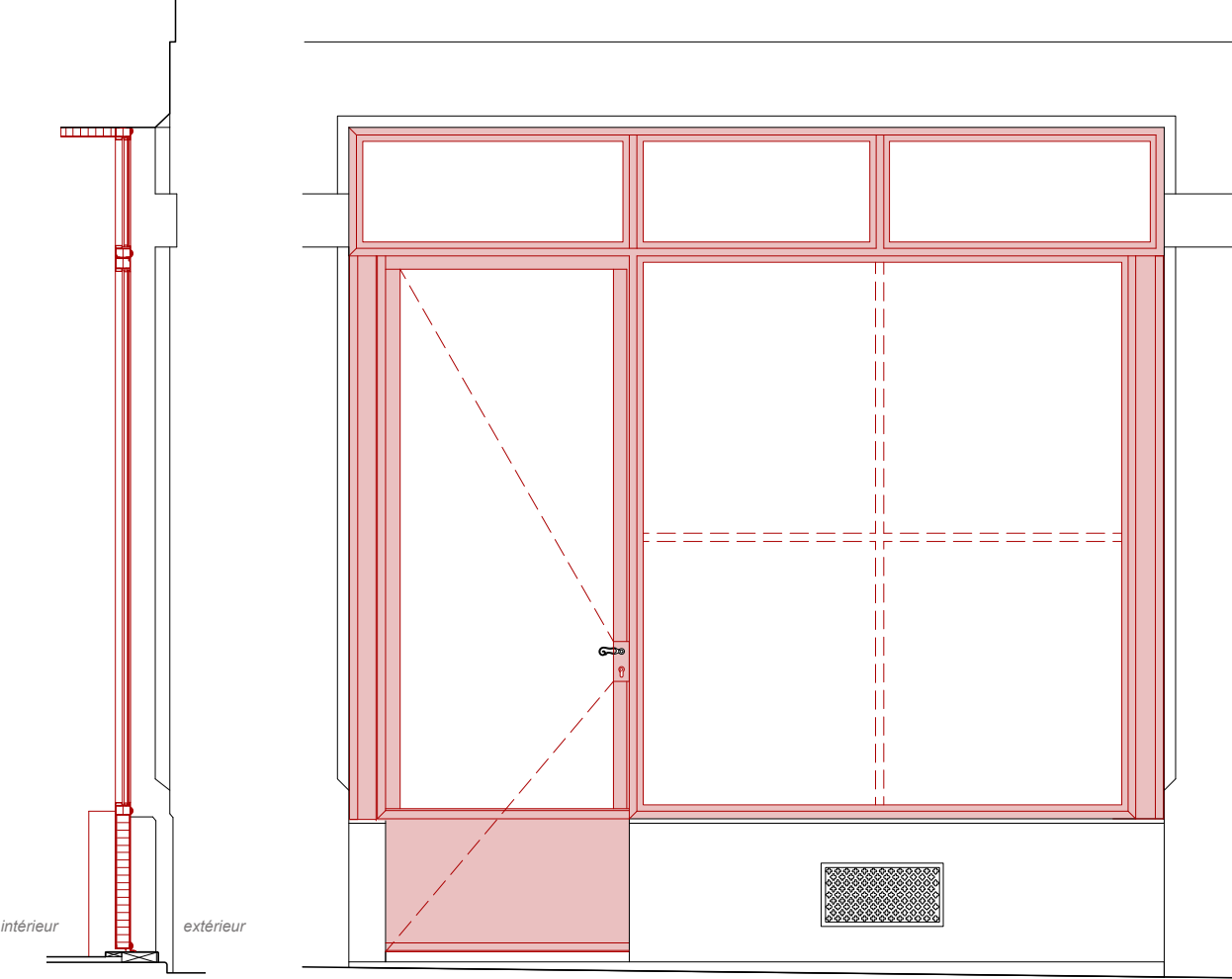
AVANTAGES

- > Vitrine neuve et performante avec rupture de pont thermique.
- > Possibilité de réutiliser l'ancienne poignée.
- > Typologie de la façade de l'arcade conservée y compris ouverture de l'imposte.

INCONVÉNIENTS

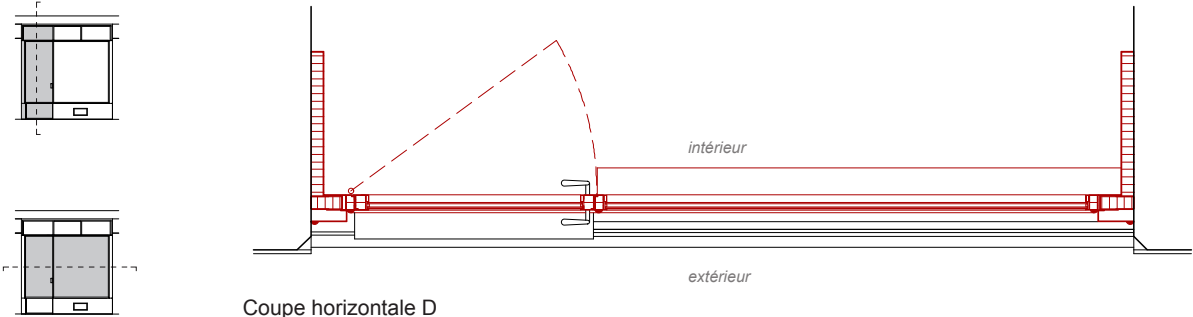
- > Perte définitive de la substance ancienne, solution non réversible.
- > Suivant les solutions, perte de l'aspect du décor extérieur. Aspect de la façade changée dû à l'épaississement des profils.
- > Coût financier plus élevé pour restituer les matériaux, décors et partitions sur la nouvelle devanture.
- > Complication possible en raison d'un potentiel agencement intérieur existant.

SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE



Coupe verticale A

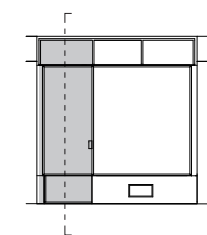
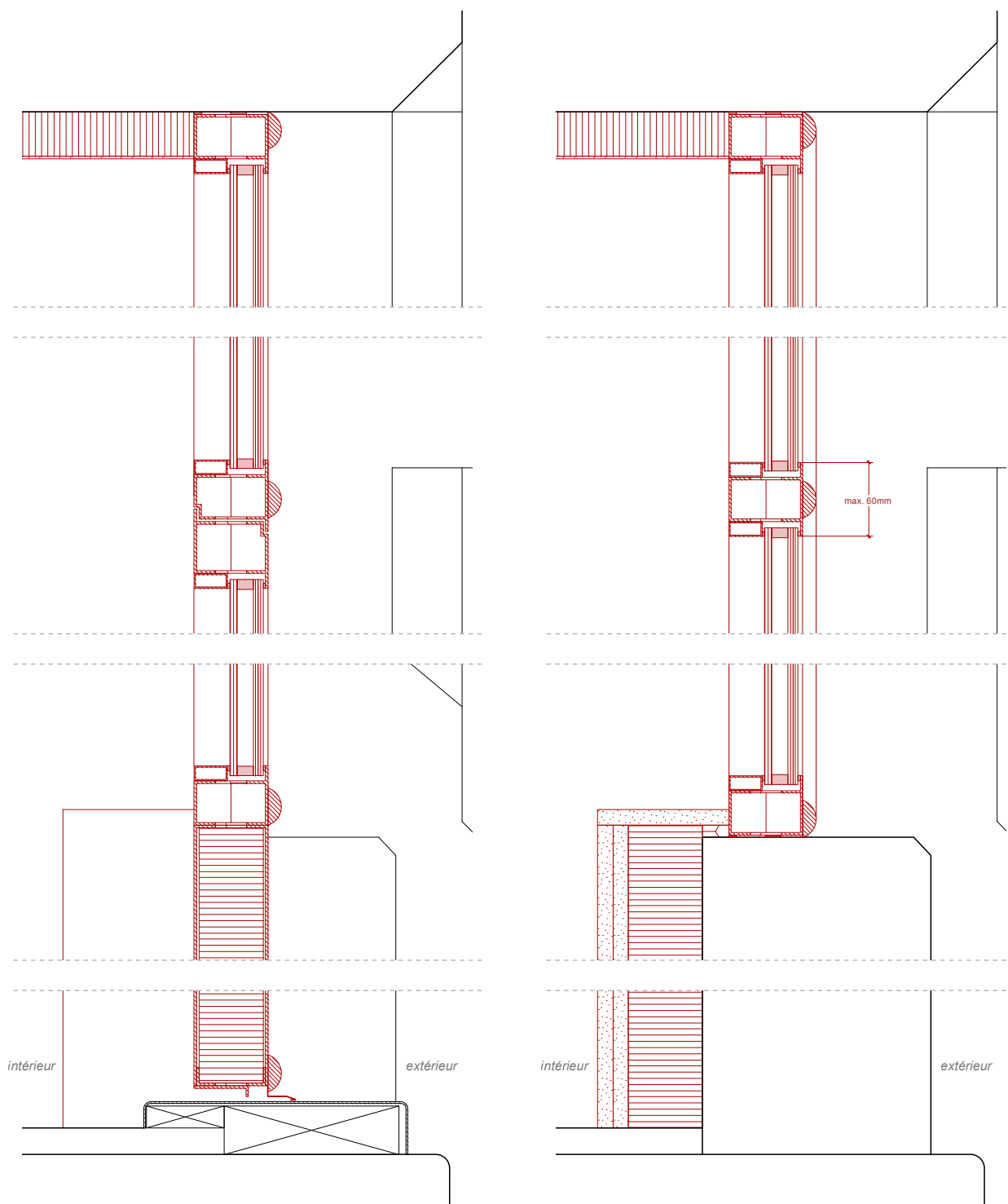
Élévation



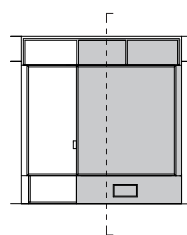
Coupe horizontale D

<div><div>— Existant</div><div>— Neuf</div></div>		
TYPE D'INTERVENTION	REPLACEMENT AVEC NOUVELLE DEVANTURE	Échelle 1:30 <div><div>0</div><div>20</div><div>50cm</div></div>
TYPE DE SERRURERIE	AJOUT DE NOUVEAU CADRES ACIER	U Devanture : 1.1 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	DOUBLE VITRAGE ISOLANT FEUILLETÉ	U Vitrage remplacé : 1.1 [W/m²K] Émissions grises : 1'949 [kg-CO ₂ -equ]

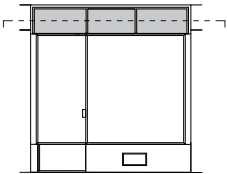
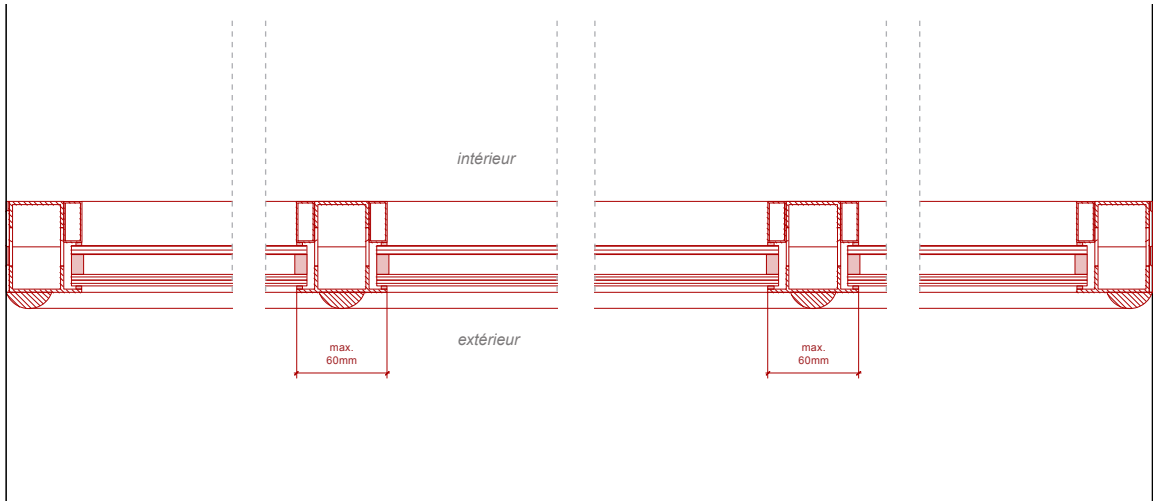
DEV. C2



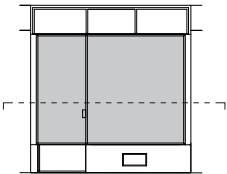
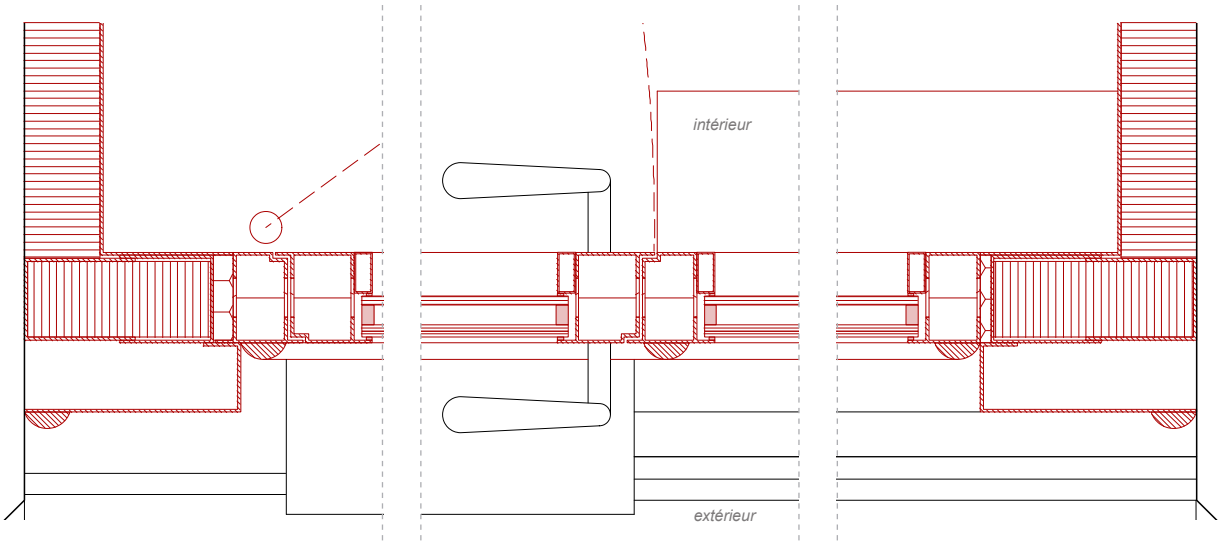
Coupe verticale A



Coupe verticale B



Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

— Existant
— Neuf

Échelle
1:5

2 5 10 20cm

DEV. D1 (B3 + C2)

EXEMPLE MIXTE



ADAPTATION DE LA DEVANTURE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE

Cette variante présente la combinaison de deux principes d'intervention. D'une part le remplacement de la porte et d'autre part, une adaptation de la vitrine par le remplacement des verres. Dans ce cas, il s'agit de démontrer qu'il est possible de combiner différentes variantes présentées dans les fiches techniques afin de trouver la solution la plus adaptée. Si les volets latéraux ne sont plus présents, il faut prévoir une isolation dans les caissons.

AVANTAGES

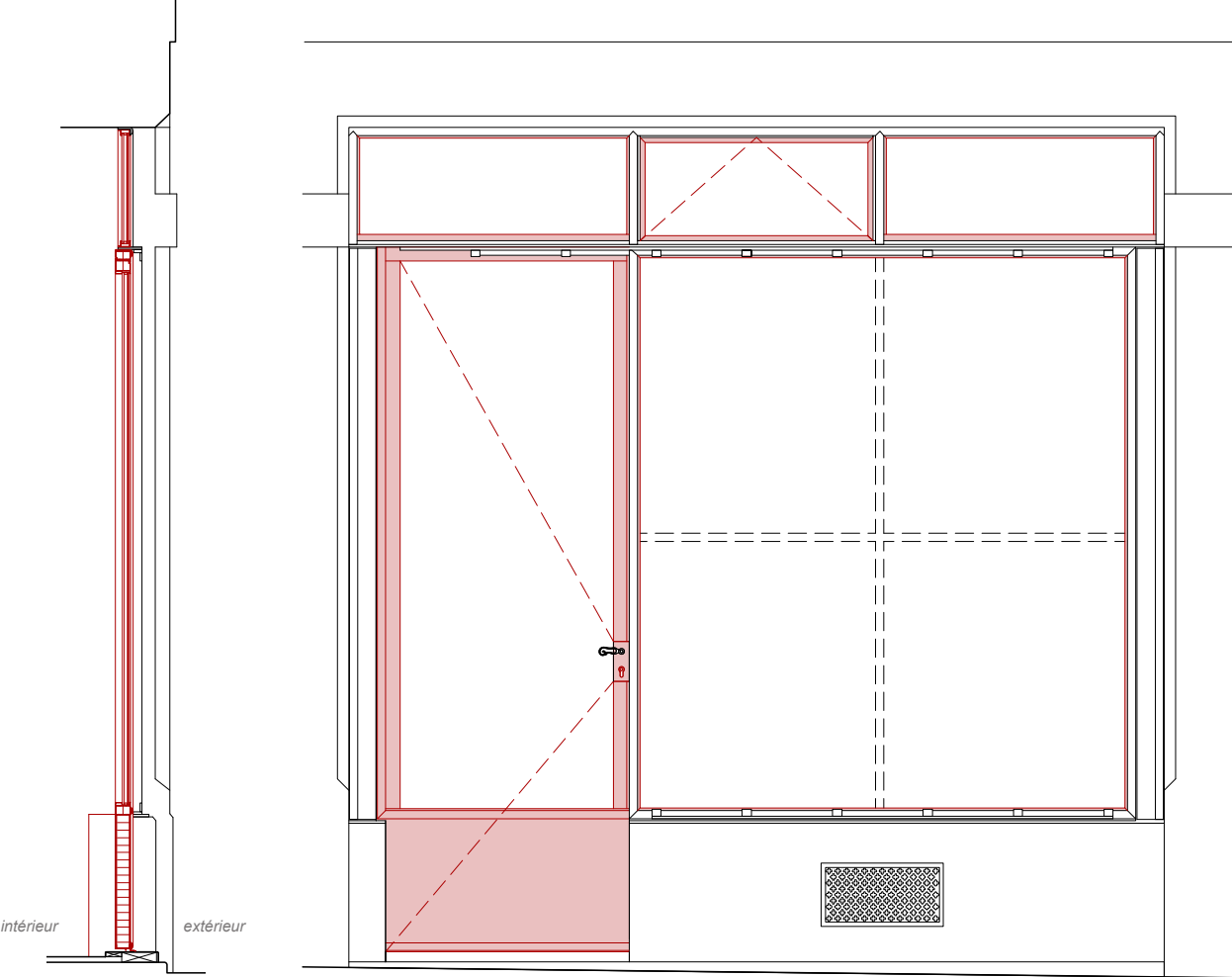
- > Possibilité de réutiliser l'ancienne poignée
- > Typologie de la façade de l'arcade conservée y compris ouverture de l'imposte.
- > Bonne conservation de la substance ancienne. Surface intérieure inchangée et aspect de la façade conservé. L'imposte supérieure peut toujours être ouverte à la saison chaude.
- > Reconnaissance du savoir-faire régional
- > Amélioration des performances thermiques.
- > Impact financier limité.

INCONVÉNIENTS

- > Perte définitive de la substance ancienne, solution non réversible (porte).
- > Nécessite un bon état d'origine avec intervention par des serruriers spécialistes effectuant les réparations adéquates.
- > Coût financier plus élevé pour restituer les matériaux, décors et partitions sur la nouvelle devanture.
- > Epaississement visuel des cadres existants (porte).

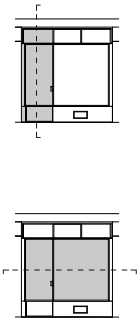
SCHÉMA DE SYNTHÈSE	IMPACT FINANCIER	PRÉSERVATION PATRIMOINE	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EMPREINTE CARBONE

DEV. D1 (B3 + C2)



Coupe verticale A

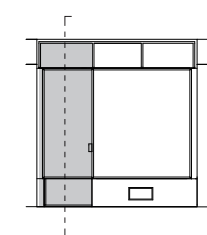
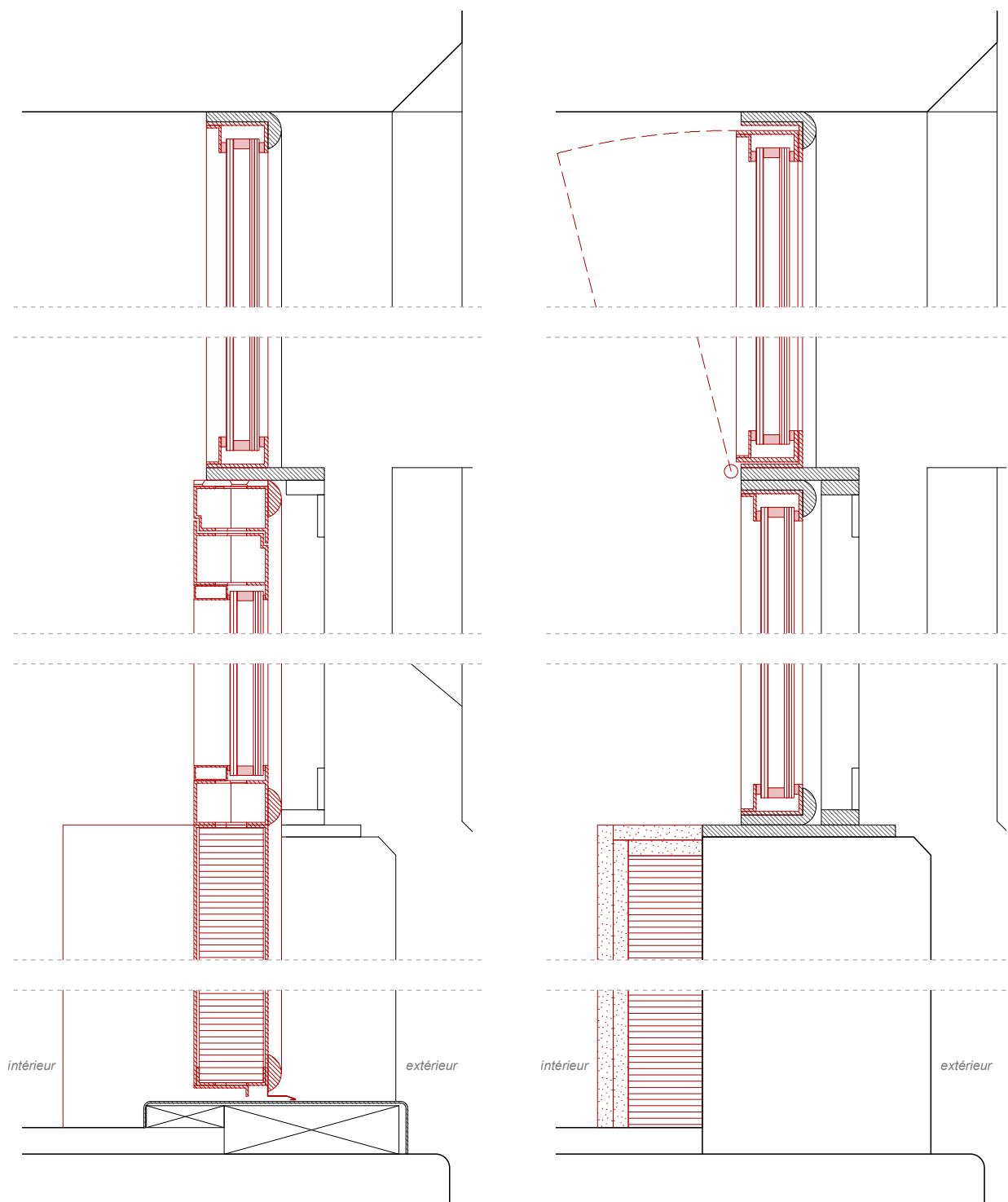
Élévation



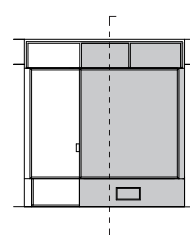
Coupe horizontale D

		<div>— Existant</div> <div>— Neuf</div>
TYPE D'INTERVENTION	ADAPTATION ET REMPLACEMENT DE LA PORTE	Échelle 1:30 0 20 50cm
TYPE DE SERRURERIE	CADRES ANCIENS OU D'ORIGINE ET AJOUTS ACIER	U Devanture : 1.3 [W/m²K]
TYPE DE VITRAGE	DOUBLE VITRAGE ISOLANT FEUILLETÉ	U Vitrage remplacé : 1.1 [W/m²K] Émissions grises : 1'157 [kg-CO ₂ -equ]

DEV. D1 (B3 + C2)

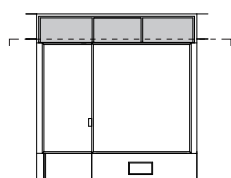
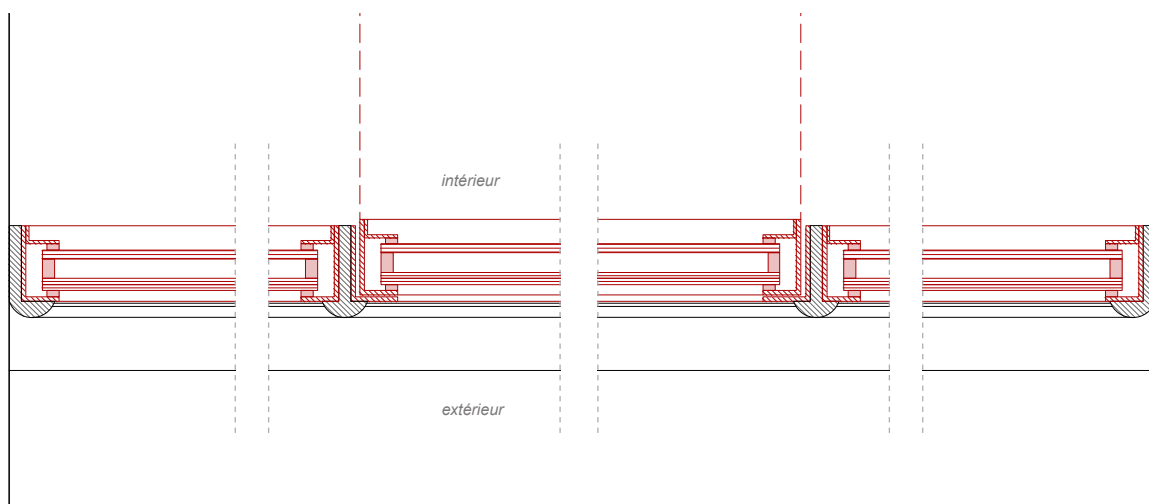


Coupe verticale A

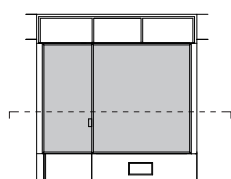
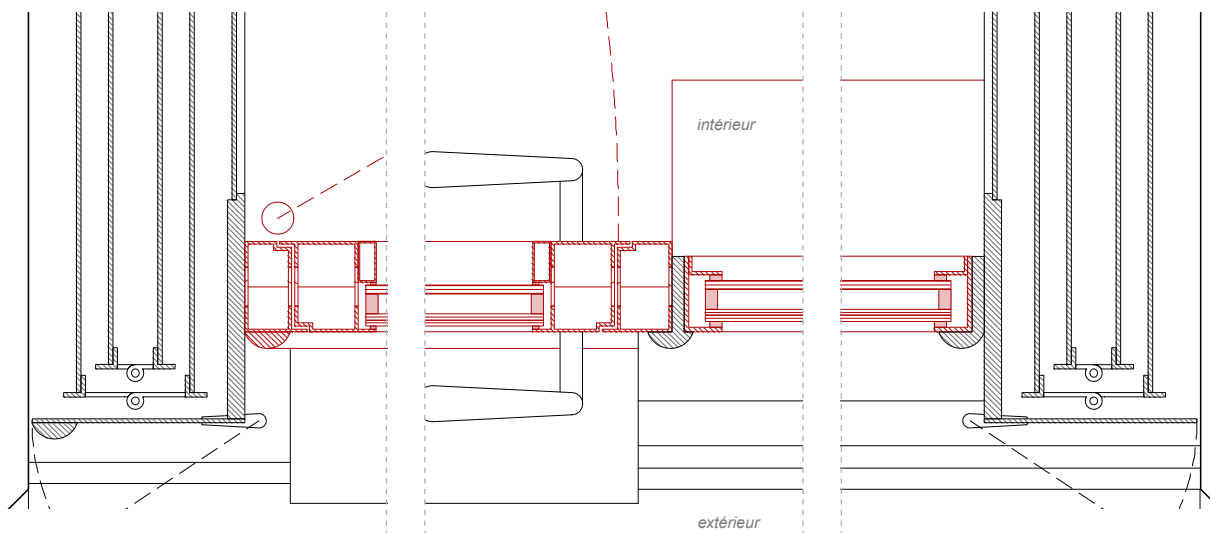


Coupe verticale B

DEV. D1 (B3 + C2)



Coupe horizontale C



Coupe horizontale D

— Existant
— Neuf

Échelle
1:5

2 5 10 20cm



Devanture métallique ancienne, Boulevard Saint-Georges, 2023.

ANNEXE I (1/3)

L'ANNEXE I comporte trois étapes à réaliser qui sont listées ci-dessous.

ETAPE 1 : ☐ Remplir le formulaire d'information

ETAPE 2 : ☐ Photographier la situation générale des devantures métalliques concernées

☐ Photographier chacune des devantures métalliques concernées (intérieur et extérieur)

☐ Photographier les détails des devantures métalliques concernées

ETAPE 3 : ☐ Fournir les plans, coupes et élévations du projet d'intervention des devantures métalliques concernées

ETAPE 1 - Remplir le formulaire d'information ci-dessous :

Projet d'intervention sur une devanture métallique d'un bâtiment protégé.

Date

Adresse de l'objet			
NPA, Localité		N° EGID	
Nom du commerce		N° parcelle	

Mandataire. serrurier / architecte		Propriétaire	
Adresse		Adresse	
Téléphone		Téléphone	
Email		Email	

Objet situé dans un bâtiment à haute valeur patrimoniale?*

oui

non

Objet situé dans un périmètre protégé?**

oui

non

Selon vous, dans quel état de conservation se trouvent les devantures métalliques concernées?	
Commentaires	

* Selon les Art. 7 à 23 / 38 à 41 LPMNS, Art. 89 à 93 LCI, A15 PDCant

**Selon les Art. 38 LPMNS et zones; hameau, 4A protégée de développement, 4B protégée, 4B protégée de développement

ANNEXE I (2/3)

ETAPE 2 - Photographier situation, devanture(s) et détails :

> 2.1 Photographier la situation générale des devantures métalliques concernées selon l'exemple ci-dessous :

Ces photographies doivent permettre d'observer les devantures métalliques concernées dans leur contexte global et permettre une vision de l'ensemble du bâtiment et des bâtiments adjacents. Si les devantures se trouvent sur plusieurs façades, prendre une photo pour chacune des façades. Ensuite, il est nécessaire de numéroté les photos des devantures en commençant par n°1.

Photographie façade Sud :
Situation générale et numérotation des devantures métalliques concernées.



Répéter cette page A4 d'exemple autant de fois qu'il y a de façades différentes.

Format A4

> 2.2 Photographier les devantures métalliques concernées, depuis l'extérieur et l'intérieur, selon l'exemple ci-dessous :

Ces photographies doivent permettre d'observer les devantures métalliques concernées. Pour chacune des devantures métalliques repérées à l'étape 2.1, prendre deux photographies frontales, l'une depuis l'extérieur et l'autre depuis l'intérieur.

Photographies de la devanture n°1 :
Depuis l'extérieur et l'intérieur



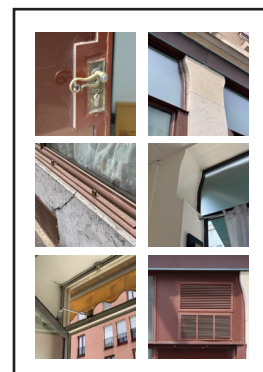
Répéter cette page A4 d'exemple autant de fois qu'il y a de devantures différentes.

Format A4

> 2.3 Photographier les détails des devantures métalliques concernées, depuis l'extérieur et l'intérieur, selon l'exemple ci-dessous :

Ces photographies doivent permettre d'observer les détails et éléments spécifiques des devantures métalliques concernées. Pour chacune des devantures métalliques repérées à l'étape 2.1, prendre une série de photographies, intérieures et extérieures des éléments tels que ; poignée de porte, grille de ventilation du soubassement, cadre de porte, décorations intérieures et extérieurs, menuiseries métalliques, stores et/ou volets....

Photographies de la devanture n°1 :
Détails intérieurs et extérieurs



Répéter cette page A4 d'exemple autant de fois qu'il y a de devantures différentes.

Format A4

ANNEXE I (3/3)

ETAPE 3 - Fournir les plans, coupes et élévations du projet d'intervention des devantures métalliques concernées.

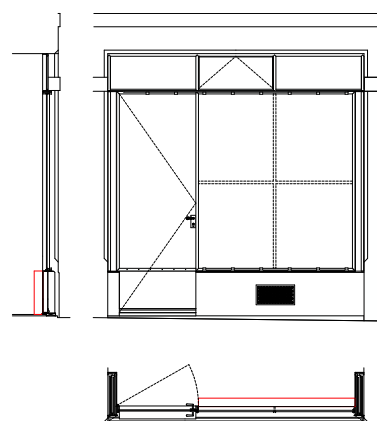
Joindre l'ensemble des dessins de principe (plans, coupes et élévations aux couleurs conventionnelles) nécessaires à la compréhension du projet d'intervention sur les devantures métalliques. Ces documents peuvent s'inspirer des fiches techniques du guide et en reprendre l'organisation.

Dossier de plans, coupes et élévations

- > Dessins généraux (échelle 1:50e)
- > Dessins de détails (échelle 1:5e)

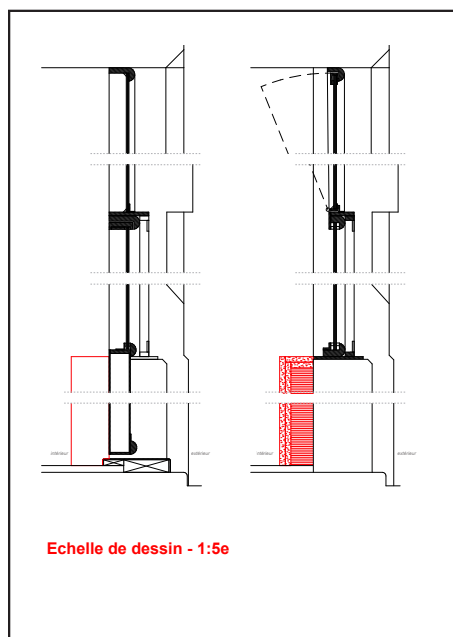
Répéter ce dossier d'exemple autant de fois qu'il y a de devantures différentes.

Dessins généraux



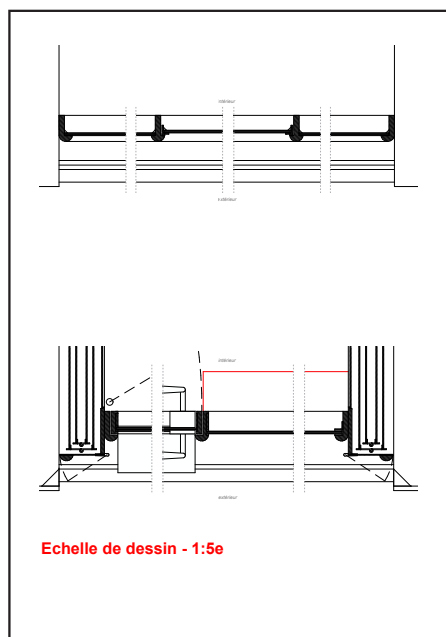
Echelle de dessin - 1:50e

Format
libre



Echelle de dessin - 1:5e

Format
libre



Echelle de dessin - 1:5e

Format
libre

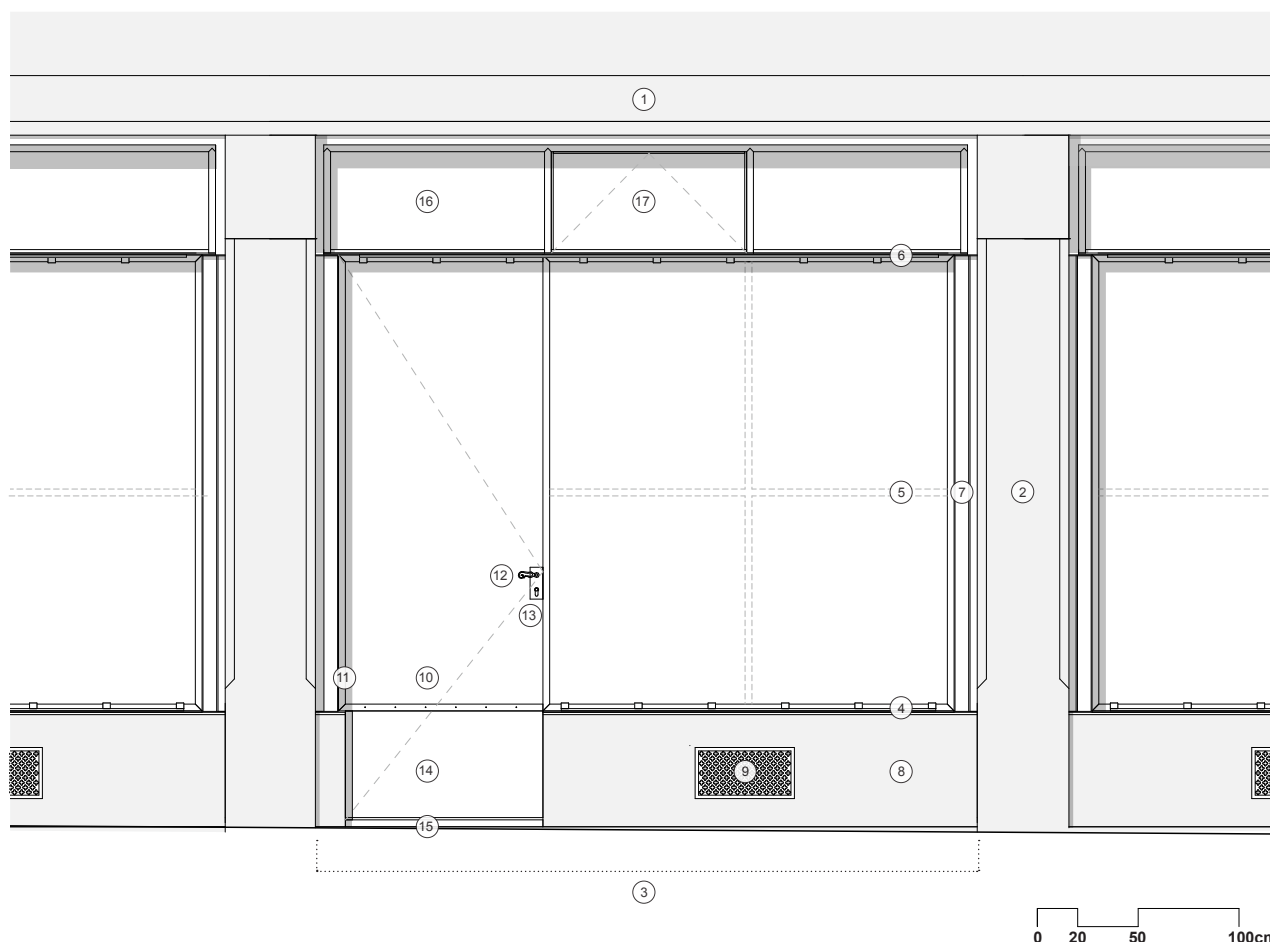
ANNEXE II (1/2)

L'ANNEXE II est destinée à établir un diagnostic détaillé de l'état de chaque devanture concernée par une intervention. Elle n'est à remplir que sur demande du SMS pour les devantures les plus remarquables. L'ANNEXE II doit être remplie par un serrurier qualifié pour chaque devanture selon la numérotation de l'ANNEXE I. **Recopier ces pages autant de fois qu'il y a de devantures.**

DIAGNOSTIC I - ETAT GLOBAL DE LA DEVANTURE

		DEVANTURE N°	
		Date	
Adresse de l'objet			
Mandataire. serrurier / architecte		N° EGID	
		N° parcelle	
Adresse		Téléphone	
		Email	

Porte remplacée	oui	☐	non	☐	Volets / stores supprimés	oui	☐	non	☐
Porte supprimée	oui	☐	non	☐	Imposte ouvrante modifiée	oui	☐	non	☐
Verres remplacés (yc feuillure)	oui	☐	non	☐	Création d'ouvrant sur vitrine	oui	☐	non	☐
Création de nouvelles partitions	oui	☐	non	☐	Ouverture pour climatisation	oui	☐	non	☐



ANNEXE II (2/2)

DIAGNOSTIC II - ETAT SPÉCIFIQUE DE LA DEVANTURE

Eléments de la devanture	Etat de la devanture									Remarques
	en bon état et fonctionnel	légèrement abîmé	mauvais état ou modifié	remplacé ou disparu	à entretenir	à réparer	à remplacer	pas de réparation possible	élément d'origine	
	4	3	2	1						
Façade										
1. Linteau / corniche	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
2. Pilastre / montant	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
3. Embrasure de la façade	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Vitrine										
4. Traverse basse sur maçonnerie	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- rouille entre la traverse et le verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- rouille entre traverse et soubassement?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible de la traverse?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible du verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
5. Montants et traverses intermédiaires	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- rouille entre la traverse et le verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible de la traverse?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible du verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
6. Traverse supérieure / bandeau	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- rouille entre la traverse base et le verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible de la traverse?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible du verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation de la face en tôle?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- moulures manquantes?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Protection										
7. Volets latéraux (ou stores)										
- bon fonctionnement des clapets?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- bon fonctionnement des volets?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- existence de guides + état?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- existence d'un verrouillage + état?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Soubassement										
8. Maçonnerie (pierre, béton ...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- fissures partielles ou totales	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déplacement différentiel	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
9. Grille d'aération dans le soubassement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Porte										
10. Porte partie vitrée	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
11. Paumelles	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- usure des axes et des fourreaux?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
12. Poignée	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
13. Serrure	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
14. Soubassement porte	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- formation de rouille?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- moulures manquantes ?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
15. Seuil en pierre compensateur de pente	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- rouille entre la traverse et le verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- rouille entre traverse et soubassement?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible de la traverse?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- déformation possible du verre?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Imposte										
16. Partie fixe	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
17. Ouvrants	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- partie vitrée remplacée par une partie?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
- état de fonctionnement?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

PARTENARIAT

Ce guide a été élaboré conjointement par :

- > Le service des monuments et des sites, République et canton de Genève, département du territoire
- > L'office cantonal de l'énergie, République et canton de Genève, département du territoire
- > Groupement des métiers techniques du bâtiment à Genève (MBG)
- > Association genevoise de la construction métallique et du store (Metaltec)

DOCUMENTATION

- > OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES (2008), *Revue Patrimoine et Architecture: Les fenêtres, vues sur un patrimoine*, Gollion : INFOLIO.
- > ORTELLI Luca, ZURBRÜG Pierre, WALL GAGO Catarina, ROCH Georgine (2012), *REHAB: Rénovation et réhabilitation des bâtiments d'habitation du XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne : EPFL - Laboratoire de Construction et Conservation.
- > ISO 10077-2 (2006), Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures : Calcul du coefficient de transmission thermique: Partie 1 : Généralité, Genève : International Standard Organisation.
- > ISO 10077-2 (2012), Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures : Calcul du coefficient de transmission thermique: Partie 2 : Méthode numérique pour les encadrements, Genève : International Standard Organisation.
- > Gestion des substances dangereuses - Service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) - DETA, Office de l'environnement.
- > Commission fédérale des monuments historiques - Les fenêtres dans les bâtiments historiques, Berne, 27 novembre 2003, dernière modification 17.03.2009.
- > Commission fédérale des monuments historiques - Principe pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse, vdf Hochschulverlag, Zurich 2007.
- > Samira Nefil, L'art de vendre à Genève, Les anciennes devantures du XIX^e à la première moitié du XX^e siècle, ms., 2018-2019
- > David Ripoll, Genève, la ceinture Fazyste, 1850-1914, Berne 2024 (Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, 6)
- > Assainissement énergétique des fenêtres : <https://www.ge.ch/dossier-energetique-renovation/assainissement-energetique-fenetres>
- > Fiches et guides pratiques patrimoine : www.ge.ch/renover-restaurer-conserver-batiment-protege/fiches-guides-pratiques

LOIS ET RÈGLEMENTS

- > Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS - L 4 05)
- > Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI - L 1 30)
- > Règlement d'application de la LCI (RCI - L 1 30.01)
- > SIA 180 (2014), Protection thermique, protection contre l'humidité et climat intérieur dans les bâtiments, Zürich : Société suisse des ingénieurs et des architectes.
- > SIA 181 (2020), Protection contre le bruit dans le bâtiment, Zürich : Société suisse des ingénieurs et des architectes.
- > SIA 380/1 (2016), Besoins de chaleur pour le chauffage, Zürich : Société suisse des ingénieurs et des architectes.
- > SIA 382/1 (2014), Installations de ventilation et de climatisation, Zürich : Société suisse des ingénieurs et des architectes.
- > SIA 416/1 (2007), Indices de calcul pour les installations du bâtiment - Dimensions des éléments de construction, grandeurs de référence, indices pour la physique du bâtiment, l'énergie et les installations du bâtiment, Zürich : Société suisse des ingénieurs et des architectes.
- > SIA 500 (2009), Constructions sans obstacles, Zürich : Société suisse des ingénieurs et des architectes.
- > AEAI, art. 10 : Issues de secours et conséquences sur les serrures et poignées de portes.
- > Directive SIGAB 002, Institut Suisse du verre dans le bâtiment.

CRÉDITS

Dessins, schémas, édition

> Sujets et Objets d'Architecture sàrl, Architecte EPFL / ETH SIA FAS, Genève

Expertise en physique du bâtiment, calcul des valeurs U et empreintes carbone

> Frédéric Haldi, Ingénieurs Conseil SA, Prévèrenge

Illustrations

Couverture, p.4, p.5, p.12 à 17, p. 19, p.20, p.22, p.26, p.30, p.34, p.38, p.42, p.46, p.50, p.58 à 59

> Sujets et Objets d'Architecture sàrl, Architecte EPFL / ETH SIA FAS, Genève

P.2 > Photographie : Jacques Thévoz, env. 1960. Archives CIG-BGE.

P.6 > Elevation de façade : Archives d'Etat de Genève (AEG, AP 194.A.50). Photographie : Peter C. Taylor (IMAH).

P.9 > Source : SITG.

P.19 > Source : Service des monuments et des sites, République et canton de Genève.

